

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 686

21 mars 2013

SOMMAIRE

Agri Renewable Fund Sicar S.A.	32926	Muet Finance S.à r.l.	32924
Aircraft Solutions Lux XIII S.à r.l.	32926	Orni Invest S.A., SPF	32886
Aircraft Solutions Lux XIV S.à r.l.	32928	PSMA Luxco GP	32925
Bacci Holding s.à r.l.	32918	Rotundus Global TR FCP-FIS	32907
BRE/Berkeley 1 S.à r.l.	32919	SCG Budget Investment Holding S.à r.l.	32912
Caliorne S.A.	32926	SOF European Hotel Co-Invest Holdings II, S.à r.l.	32912
Chipnet S.A.	32890	SOF MER Holdings S.à r.l.	32912
Delhaize Luxembourg S.A.	32919	Sokaris Shipping S.A.	32891
Devos S.A.	32919	Starwood Capital Group European S.à r.l.	32908
Devos S.à r.l.	32919	Strategy Fund	32887
Diversified Real Estate Investments S.A.	32891	S.u.P. Aquarius SICAV-FIS	32882
EARLSFORT Paris 50 S.à r.l.	32920	S.u.P. Aries SICAV-FIS	32882
Électro-Watt SA	32925	S.u.P. Taurus SICAV-FIS	32884
Emerging Asia Select	32907	Thiel AS Logistics A.G.	32925
Eurofins International Services LUX	32928	Transsoder Holding S.A.	32887
Eurofins International Support Services LUX	32928	Trëntenger Musek asbl	32912
Flanagan S.A., SPF	32884	TrizecHahn Europe S.à r.l.	32913
Grosvenor Crescent Developments JV S.à r.l.	32920	Vagor S.A., SPF	32888
HIB Invest S.A.	32890	Vector	32888
Ideal Invest Sicav	32885	Victoria Management Services S.A.	32913
Industrial Milk Company S.A.	32883	Vidinvest S.A.	32889
IPG Prime Logistics A S.à r.l.	32908	Vigil S.à r.l.	32914
IPG Prime Logistics B S.à r.l.	32914	Vitreo	32907
IPG Prime Logistics I S.à r.l.	32921	Waldofin S.A., SPF	32890
K.A.M. Holding S.A., SPF	32886	Weissborn S.à r.l.	32918
Karpeles Schenker & Co Limited	32907	WestOptiFlex SICAV	32889
Kenross Lux S.à r.l.	32920	ZENZEN Group S.A.	32918
Kortstrukt S.A.	32886		
Minerals & Resources Management S.A.	32887		

S.u.P. Aquarius SICAV-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 133.527.

Die Aktionäre der S.u.P. Aquarius SICAV-FIS werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 10. April 2013 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2012 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2012 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Aktionäre die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der S.u.P. Aquarius SICAV-FIS (DZ PRIVAT-BANK S.A.) unter Telefon 00352/44 903-4025, Fax 00352/44 903-4506 oder E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013033291/10183/32.

S.u.P. Aries SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 134.207.

Die Aktionäre der S.u.P. Aries SICAV-FIS werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 10. April 2013 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2012 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2012 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung

gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der S.u.P. Aries SICAV-FIS (DZ PRIVATBANK S.A.) unter Telefon 00352/44 903-4025, Fax 00352/44 903-4506 oder E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013033292/10183/31.

Industrial Milk Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 157.843.

Invitation to the

1) ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company (AGM) to be held on *24 April 2013* at 10.00 a.m. CET at the registered office of the Company with agenda as follows:

Agenda:

1. Presentation and approval of the management report of the board of directors (the Report of the Board), the independent auditor's report on the annual accounts of the Company prepared in accordance with the laws and regulations of the Grand Duchy of Luxembourg (the Auditor's Report), the individual annual accounts of the Company for the financial year ending 31 December 2012 (the Annual Accounts), the consolidated financial statements of the Company's group prepared in accordance with the International Financial Reporting Standards for the financial year ending 31 December 2012 (the Consolidated Financial Statements) and presentation and report by the Board of the salary, fees and advantages paid to the executive directors.
2. Review and approval of the Annual Accounts of the Company for the financial year ending 31 December 2012.
3. Review and approval of the Consolidated Financial Statements of the Company's group for the financial year ending 31 December 2012.
4. Allocation of profits for the financial year ending 31 December 2012.
5. Discharge to the Directors.
6. Confirmation of the mandates of the current members of the Board of Directors.
7. Miscellaneous.

2) EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (EGM) to be held on *24 April 2013* between 9.00 a.m. and 16.00 p.m. at the registered office of the Company with agenda as follows:

Agenda:

1. To create and fix such authorised share capital at EUR 20,000.
2. To authorise the Company's board of directors to issue new shares within the limits of the authorised capital mentioned in the preceding item without the shareholders having any right of pre-emption in accordance with article 32-3(5) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
3. To amend the articles of association of the Company so as to reflect the authorised share capital mentioned in the preceding items above.

Notice to shareholders - need to register for participation

Each shareholder wishing to exercise its rights to attend and vote at the AGM/EGM should send to the Company a form to confirm its participation to the AGM/EGM (the Form of Participation) available on the Company's website, no later than Thursday 11 April 2013, 18.00 CET.

The rights to vote at the AGM/EGM are determined in accordance with and at the record date (the Record Date), which is set on Thursday 11 April 2013, at 24.00 (midnight) CET. Only shareholders who confirmed their participation to the Company on due time will be authorized to participate and vote at the AGM/EGM (the Authorized Shareholder(s)).

The Form of Participation can be downloaded from the Company's website at <http://www.imcmilk.com.ua> and shall be returned in original by the Shareholder to the Company's registered office.

In addition to the Form of Participation, each shareholder who holds its shares in the Company through the facilities of the Polish National Deposit of Securities (KDPW) shall request an original depositary certificate (the Shareholder's Certificate) from the broker or custodian bank who is a participant of the KDPW and who maintains the securities account for such shareholder evidencing its amount of shares held at the Record Date.

The Shareholder's Certificate (original or copy) must be sent by the Shareholder to the Company no later than on Wednesday 17 April 2013, 18.00 CET.

Only Authorized Shareholders who were holders of the Company's shares at the Record Date will be allowed to attend and vote to the AGM/EGM subject to (i) the confirmation of their participation to the Company (through the form of participation available on the Company's website at <http://www.imcmilk.com.ua>, no later than Thursday 11 April 2013, 18.00 CET and (ii) the delivery to the Company of the original Shareholder's Certificate, within the forms and delays prescribed in the document called "IMPORTANT INFORMATION FOR PARTICIPATING TO THE AGM/EGM".

Further information are available on the Company's website and in particular in the document called "IMPORTANT INFORMATION FOR PARTICIPATING TO THE AGM/EGM".

Shareholders of the Company may obtain further information on the AGM and EGM by addressing their request to the Company by email (Luxembourg@totalserve.eu) or by post at the registered office of the Company (quoting "2013 IMC AGM/EGM").

General information for shareholders

In accordance with Luxembourg law, shareholders holding individually or collectively at least five per cent (5%) of the issued share capital of the Company have the right to put items on the agenda of the AGM and EGM and to table draft resolutions for items included or to be included on the agenda of the AGM and EGM. These rights shall be exercised upon written requests of the shareholders (which needs to be an Authorized Shareholder) submitted to the Company by postal services at the registered address of the Company or by email (Luxembourg@totalserve.eu) (quoting "2013 IMC AGM", respectively "2013 IMC EGM"). The requests shall be accompanied by the evidence that (i) the shareholder is an Authorized

Shareholder, (ii) a justification or a draft resolution to be adopted in the AGM and EGM and shall include the electronic or mailing address at which the Company can acknowledge receipt of these requests. The requests from the shareholders shall be received by the Company at the latest on 1 April 2013.

Luxembourg, 20 March 2013.

For the Board of directors

The Chairman

Référence de publication: 2013037296/76.

Flanagan S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.110.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 9 avril 2013 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations Statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013037302/795/16.

S.u.P. Taurus SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 133.528.

Die Aktionäre der S.u.P. Taurus SICAV-FIS werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 10. April 2013 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers

2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2012 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2012 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der S.u.P. Taurus SICAV-FIS (DZ PRIVATBANK S.A.) unter Telefon 00352/44 903-4025, Fax 00352/44 903-4506 oder E-Mail directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013033293/10183/32.

Ideal Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.262.

Wir möchten die Aktionäre hiermit darüber informieren, dass der Verwaltungsrat gemäß Artikel 7 der Satzung beschlossen hat, die Aktionäre im Rahmen einer außerordentlichen Generalversammlung über die Liquidation der Gesellschaft "IDEAL INVEST SICAV" mit dem einzigen Teilfonds "IDEAL INVEST SICAV - IDEAL GLOBAL" (LU0098624041) abstimmen zu lassen.

Grund ist, dass das Netto - Teilfondsvermögen unter einen Betrag gefallen ist, welcher als Mindestbetrag erscheint, um den Teilfonds in wirtschaftlich sinnvoller Weise zu verwalten.

Die Preisberechnung wurde mit Wirkung zum 25. Februar 2013 eingestellt. Ab diesem Datum werden Aktien der Gesellschaft nicht mehr ausgegeben, umgetauscht und zurückgenommen. Dies geschieht zur Wahrung und Gewährleistung der Gleichbehandlung aller Aktionäre.

Sämtliche Kosten des Liquidationsverfahrens werden dem Teilfondsvermögen belastet.

Einladung zur außerordentlichen Generalversammlung

Entgegen der Publikation vom 28. Februar 2013, werden die Aktionäre hiermit zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die nunmehr am 8. April 2013 um 17.30 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfinden wird. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

- Beschluss zur Liquidation der Gesellschaft
- Benennung der fo.con S.A. als Liquidator
- Verschiedenes

Diese außerordentliche Generalversammlung ist nur dann beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten ist. Alle Punkte der Tagesordnung werden durch Beschluss mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der Aktien, welche anwesend oder vertreten sind und ihre Stimmen abgeben, angenommen. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der außerordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gemäß Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Die Aktionäre sind berechtigt, an der außerordentlichen Generalversammlung teilzunehmen oder sich vertreten zu lassen. Aktionäre, die sich vertreten lassen möchten, können eine entsprechende Vollmacht bei Fund Domiciliation Services / Banque de Luxembourg (14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Fax Nr. +352 49924 2501, e-mail: ifs.fds@bdl.lu) anfordern.

Aktionäre, die an der außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, müssen sich zum o.g. Stichtag vor der außerordentlichen Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft anmelden.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre depotführende Bank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung zu beauftragen, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der

ordentlichen Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der außerordentlichen Generalversammlung vorliegen.

Luxemburg, 21. März 2013.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2013037301/41.

K.A.M. Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 22.382.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 10 avril 2013 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013037303/755/19.

Kortstrukt S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.229.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 avril 2013 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013037304/795/17.

Orni Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 21.106.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 avril 2013 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013037306/755/18.

Minerals & Resources Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.227.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *April 9, 2013* at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2012
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013037305/795/15.

Transsoder Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.491.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *9 avril 2013* à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013037308/795/16.

Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 49.023.

The ANNUAL GENERAL MEETING

will be held at 10.00 a.m. on Tuesday *April 16, 2013* at the premises of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg at 33, rue de Gasperich, Building H2O, block A, ground floor, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the annual accounts for the financial period closed as at December 31, 2012 and allocation of the results;
3. Discharge to the directors for the exercise of their mandates;
4. Statutory appointments;
5. Miscellaneous.

The owners of bearer shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are asked to deposit their shares, at least five full days before the Meeting, at the counters of the agents responsible for the financial service, as mentioned in the prospectus.

The owners of registered shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are admitted upon proof of their identity, subject to having made known their intention to take part in the Meeting at least five full days before the Meeting.

The Meeting will validly deliberate regardless of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented; account shall not be taken of abstentions. Every share, whatever its unit value, gives the right to one vote. Fractional shares shall have no voting right.

Annual accounts, as well as the report of the Auditor and the management report are available on the Registered Office of the Company. Shareholders may request that these documents are sent to them. They have to send their request by mail to the following address : BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange - fs.lu.legal@bnpparibas-ip.com.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2013037307/755/31.

Vagor S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 11.148.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 10 avril 2013 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013037309/506/16.

Vector, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.004.

Les actionnaires de la Société sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, le 9 avril 2013 à 11.00 heures, avec l'Ordre du Jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du compte-rendu d'activité pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2012.
2. Présentation du rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2012.
3. Approbation du Rapport Annuel et Etats Financiers Révisés pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2012.
4. Affectation du résultat de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2012.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2012.
6. Renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour une période d'un an se terminant avec la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui aura lieu en 2014:
 - Monsieur Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN, Président du Conseil d'Administration et Administrateur,
 - Monsieur Claude PECH, Administrateur,
 - Monsieur Dominique DUBOIS, Administrateur,
 - Monsieur Eric FEYEREISEN, Administrateur,
 - Monsieur Werner SMETS, Administrateur,
 - Monsieur Thierry VANDEGHINSTE, Administrateur,
 - Monsieur Marc SALLET, Administrateur,
 - Monsieur Jan BONROY, Administrateur.
7. Renouvellement du mandat de BDO Audit S.A. comme Réviseur d'Entreprises Agréé pour une période d'un an se terminant avec la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui aura lieu en 2014.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour cette Assemblée et que les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et votantes.

Chaque action a un droit de vote.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant participer à l'Assemblée devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'Assemblée au siège de la Société.

Au cas où il ne vous serait pas possible d'être présent à cette Assemblée, nous vous prions de bien vouloir compléter et signer la procuration disponible sur demande au siège social de la Société, qui vous permettra de vous faire représenter à l'Assemblée et de la retourner au siège social de la Société au plus tard le 8 avril 2013 à 18.00 heures à l'attention de Madame Anne FOURNIER (Fax n° 00352 24 88 84 91).

Les actionnaires désireux d'obtenir le rapport annuel révisé au 31 décembre 2012 peuvent s'adresser au siège social de la Société ou télécharger ledit rapport à l'état de projet sur le site www.groupedr.eu.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013037310/755/40.

Vidinvest S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 65.861.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 10 avril 2013 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport du liquidateur sur l'activité de la société du 01.01.2012 au 31.12.2012

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013037311/755/14.

WestOptiFlex SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 135.826.

Die JÄHRLICHE GENERALVERSAMMLUNG

findet gemäß Artikel 22 Nr. 2 der Satzung der Gesellschaft am 9. April 2013 um 10:00 Uhr in den Räumen der International Fund Management S.A., 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg, statt.

Die Tagesordnung lautet:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung des vom Verwaltungsrat vorgelegten Jahresabschlusses zum 31.12.2012
3. Verwendung des Jahresergebnisses
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder
6. Ernennung des Wirtschaftsprüfers
7. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Jahresabschluss, Bericht des Wirtschaftsprüfers und Geschäftsbericht können durch die Aktionäre in den Geschäftsräumen der Verwaltungsgesellschaft, International Fund Management S.A., 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg eingesehen werden oder werden den Aktionären auf Verlangen zugesendet.

Anwesenheitsquorum und die Mehrheitserfordernisse in der Generalversammlung werden entsprechend der Anzahl der am fünften Tag vor der Generalversammlung um Mitternacht (Ortszeit Luxemburg) ausgegebenen und im Umlauf befindlichen Anteile bestimmt.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien daher durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Tage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tage der Versammlung nachweisen.

Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 05. April 2013 anzumelden.

Luxembourg, 15. März 2013.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2013037313/1202/33.

Waldofin S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.972.

Les actionnaires et porteurs de parts de fondateur sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 avril 2013 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013037312/795/15.

Chipnet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 65.175.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 3 avril 2013 à 15.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013032050/755/18.

HIB Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 104.505.

Les actionnaires de la société HIB INVEST S.A. (la «Société») sont par la présente invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la Société qui sera tenue de façon exceptionnelle le 29 mars 2013 à 9h au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, afin de se prononcer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.
- Présentation et approbation du rapport de contrôle du Commissaire relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.
- Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2011 et du compte de profits et pertes y relatif; affectation du résultat.
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.
- Démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant.

- Divers.

Il est rappelé aux actionnaires que pour des raisons techniques, ils ne peuvent assister à l'assemblée générale par visioconférence. Ils peuvent cependant donner procuration pour se faire représenter à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013033289/23.

Sokaris Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5560 Remich, 11, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 152.267.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre der Sokaris Shipping SA, welche am 29. März 2013 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2011
3. Beschlussfassung über Gewinnverwendung
4. Entlastung der Verwaltungsrates und des Kommissars
5. Änderung des Mandats des Aufsichtskommissars
6. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2013032697/18.

Diversified Real Estate Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 150.716.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of the month of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Diversified Real Estate Investments S.A., société anonyme, (hereinafter referred to as the "Company"), with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 150.716. The Company was incorporated by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 25 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") on 29 January 2010, number 189.

The meeting was presided by Me Cintia Costa Martins, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary and as scrutineer Me Ana Bramao, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented together with the number of shares held are shown on the attendance list, signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed therewith with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that all the five thousand (5,000) shares in issue in the Company are duly represented at the present general meeting of the shareholders of the Company (the "Meeting") so that no convening notice was required to hold the present Meeting. All shareholders of the Company declare having had full knowledge of the agenda of such Meeting.

III. It appears from the above that the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

IV. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1) Re-composition of the share capital of the Company by (all items being inter related and constituting one agenda item):

(A) The change of the currency of the issued share capital of the Company from United States dollars ("USD") to Canadian Dollars ("CAD") at the exchange rate USD/CAD of one (1) (the "Rate"), (the average exchange rate published by Bank of Canada for the period of 1 November 2012 to 7 December 2012 being USD/CAD 0.9960), by conversion of the current issued share capital of fifty thousand US Dollars (USD 50,000) into fifty thousand Canadian Dollars (CAD

50,000) at the Rate so that the issued share capital is fixed at fifty thousand Canadian Dollars (CAD 50,000) represented by five thousand (5,000) shares of a nominal value of ten (CAD 10) Canadian Dollars each;

(B) The amendment of the nominal value per share from ten Canadian Dollars (CAD 10) to ten cents Canadian Dollar (CAD 0.10), and consequential share split and issue of shares, so that the issued share capital of fifty thousand Canadian Dollars (CAD 50,000) is represented by five hundred thousand (500,000) shares of a nominal value of ten cents Canadian Dollar (CAD 0.10) each and for each existing share the holder thereof receives one hundred (100) shares with a nominal value of ten cents Canadian Dollar (CAD 0.10);

(C) The consequential amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the “Articles”) as set forth in the amended and restated Articles (the “Amended and Restated Articles”);

2) Creation of a new authorised share capital of the Company as follows:

(A) Acknowledgement of the report issued by the board of directors of the Company in that context in accordance with article 32-3(5) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies (as amended);

(B) The authorised share capital shall consist of two hundred thousand Canadian Dollars (CAD 200,000) represented by two million (2,000,000) shares of a nominal value of ten cents Canadian Dollar (CAD 0.10) each;

(C) Authorization to the board of directors during a five year period starting on the date of publication of the present deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations to increase the corporate capital from time to time, in whole or in part, by the issue of further shares (and/or instruments convertible into shares or giving right to subscribe to shares) up to the limits of the authorised unissued share capital and to issue shares within the authorised un-issued share capital against contributions in cash, in kind or by way of incorporation of available premium or reserves or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the board of directors or its delegate(s), while preserving, suppressing or limiting pre-emptive subscription rights of existing shareholders;

(D) Authorisation to the board of directors to issue new shares within the authorised unissued share capital in two classes of shares (i) ordinary shares and (ii) redeemable shares which shall be redeemable in accordance with article 49-8 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, it being understood that the Company shall at all times have sufficient ordinary shares in issue to comply with the minimum share capital required by law;

(E) Authorisation to the board of directors to delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increases of capital;

(F) Consequential amendment of article 5.2 of the Articles as set forth in the Amended and Restated Articles.

3) Extension of the duration of the Company to seventeen years ending on 31st December 2026 and consequential amendment of article 2 of the Articles as follows:

“ **Art. 2. Duration.** The Company is established for a limited duration of seventeen years ending on December 31, 2026.”;

4) Deletion of any reference to a “shareholders’ agreement” in the Articles, deletion of the first paragraph of the current article 5.7 of the Articles and consequential amendment of article 5.6, of article 5.7, of article 7.2, of the first paragraph of article 16.2 and of article 17 of the Articles as follows:

(A) “5.6 The transfer of registered Shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the Share to the Company, duly endorsed to the transferee. The Company shall refuse to register any transfer of Shares that is not in compliance with the provisions of this Article.”

(B) “5.7 Any transfer of Shares made in violation of the provisions of Article 5.6 shall be unenforceable against the Company and the Shareholders and shall not be registered in the Company’s register of Shareholders, unless and until the relevant procedures set out herein have been complied with.”

(C) “7.2 Resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed at simple majority vote of those present or represented and voting, unless otherwise provided herein or by applicable law.”

(D) 16.2 first paragraph “Pursuant to the determination of the annual general meeting of Shareholders, all or any part of the annual net profits for the year and all or any part of any net profits retained by the Company in respect of a previous year, after allocation to the legal reserve, shall be disposed of and distributed to the Shareholders on a pro rata basis in accordance with their ownership of the Shares. (...)”

(E) “17. In the event of a dissolution of the Company liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Each compartment of the Company may be liquidated separately without such liquidation resulting in the liquidation of the Company.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of Shares in the Company.”

5) Amendment and restatement of the Articles in particular without limitation in order to include the amendments pursuant to the items hereabove substantially in the form as attached in the proxies, the proxyholder being however expressly authorised and empowered to make, and agree to, such changes and amendments as deemed appropriate.

After deliberation, the Meeting unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to change the currency of the issued share capital of the Company from United States dollars (“USD”) to Canadian Dollars (“CAD”) at the exchange rate USD/CAD of one (1) (the “Rate”), (the average exchange rate published by Bank of Canada for the period of 1 November 2012 to 7 December 2012 being 0.9960, by converting the current issued share capital of fifty thousand US Dollars (USD 50,000) into fifty thousand Canadian Dollars (CAD 50,000) at the Rate. As a result thereof, the issued share capital is fixed at fifty thousand Canadian Dollars (CAD 50,000) represented by five thousand (5,000) shares of a nominal value of ten (CAD 10) Canadian Dollars each.

The Meeting further resolved to amend the nominal value per share from ten Canadian Dollars (CAD 10) to ten cents Canadian Dollar (CAD 0.10) and to split the existing shares and issue new shares, so that the issued share capital of fifty thousand Canadian Dollars (CAD 50,000) is represented by five hundred thousand (500,000) shares of a nominal value of ten cents Canadian Dollar (CAD 0.10) each. Further thereto for each existing share the holder thereof receives one hundred (100) shares with a nominal value of ten cents Canadian Dollar (CAD 0.10).

The Meeting resolved to consequentially amend article 5.1 of the articles of association of the Company (the “Articles”) as set forth below in the amended and restated Articles (the “Amended and Restated Articles”).

Second resolution

After having heard the report by the board of directors of the Company made in accordance with article 32-3(5) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies (as amended), the Meeting resolved to create a new authorised share capital of the Company consisting of two hundred thousand Canadian Dollars (CAD 200,000) represented by two million (2,000,000) shares of a nominal value of ten cents Canadian Dollar (CAD 0.10) each.

The Meeting resolved to authorise the board of directors during a five year period starting on the date of publication of the present deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations to increase the corporate capital from time to time, in whole or in part, by the issue of further shares (and/or instruments convertible into shares or giving right to subscribe to shares) up to the limits of the authorised unissued share capital and to issue shares within the authorised unissued share capital against contributions in cash, in kind or by way of incorporation of available premium or reserves or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the board of directors or its delegate(s), while preserving, suppressing or limiting pre-emptive subscription rights of existing shareholders.

The Meeting resolved to authorise the board of directors to issue new shares within the authorised unissued share capital in two classes of shares (i) ordinary shares and (ii) redeemable shares which shall be redeemable in accordance with article 49-8 of the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended, it being understood that the Company shall at all times have sufficient ordinary shares in issue to comply with the minimum share capital required by law.

The Meeting resolved to authorise the board of directors to delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increases of capital.

The Meeting resolved to consequentially amend article 5.2 of the Articles as set forth below in the Amended and Restated Articles.

Third resolution

The meeting resolved to extend the duration of the Company to seventeen years ending on 31st December 2026 and to amend article 2 of the articles of association of the Company in consequence as follows:

“ **Art. 2. Duration.** The Company is established for a limited duration of seventeen years ending on December 31, 2026.”

Fourth resolution

The meeting resolved to delete any reference in the articles of association of the Company to a “shareholders’ agreement”, to delete the first paragraph of the current article 5.7 of the articles of association of the Company and consequentially to amend article 5.6, article 5.7, the first paragraph of article 16.2 and article 17 of the articles of association of the Company as follows:

(A) “5.6 The transfer of registered Shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the Share to the Company, duly endorsed to the transferee. The Company shall refuse to register any transfer of Shares that is not in compliance with the provisions of this Article.”

(B) “5.7 Any transfer of Shares made in violation of the provisions of Article 5.6 shall be unenforceable against the Company and the Shareholders and shall not be registered in the Company’s register of Shareholders, unless and until the relevant procedures set out herein have been complied with.”

(C) “7.2 Resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed at simple majority vote of those present or represented and voting, unless otherwise provided herein or by applicable law.”

(D) 16.2 first paragraph “Pursuant to the determination of the annual general meeting of Shareholders, all or any part of the annual net profits for the year and all or any part of any net profits retained by the Company in respect of a previous year, after allocation to the legal reserve, shall be disposed of and distributed to the Shareholders on a pro rata basis in accordance with their ownership of the shares. (...)”

(E) “17. In the event of a dissolution of the Company liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Each compartment of the Company may be liquidated separately without such liquidation resulting in the liquidation of the Company.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of Shares in the Company.”

Fifth resolution

The Meeting resolved to amend and restate the articles of association of the Company in particular without limitation in order to include the amendments pursuant to the resolutions hereabove substantially in the form as attached in the proxies, the proxyholder being however expressly authorised and empowered to make, and agree to, such changes and amendments as deemed appropriate.

Amended and Restated Articles of Incorporation

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Company in the form of a société anonyme, qualifying as a securitisation company within the meaning of the Law of 22 March, 2004 on Securitisation, under the name of “DIVERSIFIED REAL ESTATE INVESTMENTS S.A.” (the “Company”).

Art. 2. Duration. The Company is established for a limited duration of seventeen years ending on December 31, 2026.

Art. 3. Object. The object of the Company is to act as a securitisation company through the acquisition or assumption, directly or through another undertaking, of risks relating to claims, other assets (including, without limitation any kind of securities) or any kind of obligations assumed by third parties (the “Underlying Assets”).

The Company may issue any kind of securities whose value or yield depends on such risks relating to the Underlying Assets (the “Securitisation”). The Company may also borrow or raise funds from any entity in order to purchase the Underlying Assets and/or to comply with any payment or other obligation it has under any agreement to be entered into in the frame of the Securitisation.

The board of directors of the Company may, whether within the frame of a Securitisation programme or not, create specific compartments composed of certain specific securities, instruments, claims, other assets, and/or risks relating thereto (the “Compartments”). The Company may issue series or tranches of securities whose value or yield is linked to such Compartments.

Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be allocated to the same Compartment as the assets from which it was derived and where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Compartment or to any action taken in connection with a particular Compartment or its assets, such liability shall be allocated to the relevant Compartment.

In case where any asset of the Company is not attributable to a particular Compartment, the board of directors of the Company shall have the discretion to determine the basis and the extent upon which any such assets shall be allocated or apportioned between Compartments.

In case where any fees, costs, expenses or other liabilities incurred cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such fees, costs, expenses or other liabilities shall be considered as a general liability incurred on behalf of the Company as a whole, unless otherwise determined by the board of directors, and such fees, costs, expenses and other liabilities shall be general liabilities of the Company and shall not be borne by the assets of any of the Compartments.

The Company may sell, assign, re-acquire and dispose of any and all of the Underlying Assets through any means and in general manage the Underlying Assets on a continuous and ongoing basis.

The Company may proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or

related thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities.

The Company may grant any kind of security interests under any law to any trustee, security trustee, fiduciary-representative or any other person representing the investors or any other party involved in the Securitisation or with which the Company entered into agreements in connection with the Securitisation in order to secure its payment or other obligations under any agreement to be entered into by the Company in connection with the Securitisation.

The Company may enter into any agreement or instruments (including, without limitation, derivatives) and may issue, sign, approve or ratify any document and may do and allow all things and acts which are necessary, in connection with, incidental to the Securitisation.

The Company may assign or transfer part or all of the Underlying Assets, however only in accordance with and subject to the contractual provisions of the agreements to be entered into in connection with the Securitisation.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, which are directly or indirectly connected or useful to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg). The registered office may be transferred in accordance with the provisions of Luxembourg law. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital - Shares.

Issued share capital:

5.1 The subscribed capital of the Company is set at fifty thousand Canadian Dollars (CAD 50,000) divided into five hundred thousand shares (500,000) ordinary shares all with a par value of ten cents Canadian Dollar (CAD 0.10) per share and all of said shares being fully paid.

Authorised Share capital:

5.2 The authorised capital is fixed at two hundred thousand Canadian Dollars (CAD 200,000) consisting of two million (2,000,000) shares; all with a par value of ten cents Canadian Dollar (CAD 0.10) per share. Any authorised but unissued shares shall lapse five (5) years after publication in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of the notarial deed recording these articles of incorporation.

The board of directors is authorised, during a five year period starting on the date of publication of these articles of incorporation in the Mémorial to increase the corporate capital from time to time, in whole or in part, by the issue of further shares (and/or instruments convertible into shares or giving right to subscribe to shares) up to the limits of the authorised unissued share capital. The board of directors is authorised to issue further shares within the authorized unissued share capital against contributions in cash, in kind or by way of incorporation of available premium or reserves or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the board of directors or its delegate(s), while preserving, suppressing or limiting pre-emptive subscription rights of existing shareholders.

The board of directors may resolve to issue new shares within the authorised unissued share capital in two classes of shares (i) ordinary shares and (ii) redeemable shares (the "Redeemable Shares") which shall be redeemable in accordance with article 49-8 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), it being understood that the Company shall at all times have sufficient ordinary shares in issue to comply with the minimum share capital required by law.

The board of directors may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increases of capital.

Whenever an increase of issued capital is carried out in accordance with this Article 5.2, the board of directors shall take steps to amend this Article 5.2 in order to record the change in the subscribed capital and unissued authorised capital and the board of directors is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law. A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the board of directors or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscription and payments.

Shares:

5.3 Shares are in registered form.

5.4 The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Redemption of Shares:

5.5 The Redeemable Shares in the Company are redeemable shares subject to the following conditions:

- (i) the Redeemable Shares shall be fully paid-up on issue;
 - (ii) the redemption may only be made by using sums available for distribution in accordance with Article 72-1, of the Law, or the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption;
 - (iii) an amount equal to the aggregate nominal value of all the Redeemable Shares redeemed must be included in a reserve which can not be distributed to the shareholders except in the event of a reduction in the subscribed capital; this reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalisation of reserves;
 - (iv) sub-paragraph (iii) shall not apply to a redemption funded by proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption;
 - (v) notice of redemption shall be published in accordance with Article 9 of the Law.
- Any reference herein to the “shares” includes the Redeemable Shares unless the context otherwise requires.

Transfer of Shares:

5.6 The transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee. The Company shall refuse to register any transfer of shares that is not in compliance with the provisions of this Article.

5.7 Any transfer of Shares made in violation of the provisions of Article 5.6 shall be unenforceable against the Company and the Shareholders and shall not be registered in the Company’s register of Shareholders, unless and until the relevant procedures set out herein have been complied with.

Share premium:

5.8 Subject to applicable law, any available share premium shall be freely distributable by a resolution of the shareholders of the Company.

Art. 6. Increase or Reduction of Capital.

6.1 The capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 7. Meetings of Shareholders - General.

7.1 Shareholder meetings may be held by way of video conference or by way of telecommunication means permitting the identification of the shareholders. Shareholders participating in any such meeting by way of video conference or other telecommunications means shall be deemed to be present for the calculation of quorum and majority. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

7.2 Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed at simple majority vote of those present or represented and voting, unless otherwise provided herein or by applicable law.

7.3 A shareholder may be represented at a general meeting by a proxy who need not be a shareholder.

7.4 If the entire issued share capital is represented at a general meeting of shareholders, the proceedings of the general meeting will be deemed valid even if no notice has been issued beforehand.

Art. 8. Annual general meeting of Shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Thursday in the month of May in each year at 1:00 pm.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors.

9.1 The Company is managed by a board of directors composed of at least three members divided in Class A and Class B directors (unless shareholders unanimously determine a higher number) who need not be shareholders of the Company.

9.2 The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for new terms.

9.3 A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board.

10.1 The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

10.2 The board of directors shall meet, in Luxembourg, upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

10.3 Written notice (whether by letter, facsimile transmission or e-mail) of any meeting of the board of directors shall, to the extent reasonably practicable, be given to all directors at least two (2) business days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

10.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax or telegram or telex or e-mail another director as his proxy. Votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing. A director may act as proxy for any number of absent directors, provided that at least two directors must be present in person or by telephone conference or other means of communication at any meeting of the board.

10.5 Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. If the number of votes cast in favour of and against a resolution is equal, the chairman shall have a casting vote.

10.6 In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

10.7 A director may attend at and be considered as being present at a meeting of the board of directors by means of a telephone conference or other telecommunications equipment by operation of which all persons participating in the meeting can hear each other and speak to each other provided, however, that such meeting conducted by telephone conference or other telecommunications equipment must always be initiated from Luxembourg only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

10.8 The directors, acting unanimously by a circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing or by telex, cable, telegram or facsimile transmission or other similar means of communication confirmed in writing which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. The board of directors may also confer all powers and special mandates to any other person who need not be director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their fees.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound by the joint signatures of one Class A director and one Class B director of the Company or by the sole signature of the managing director or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Independent Auditor. The accounts of the Company shall be supervised by one or several réviseur d'entreprises (independent auditor) to be appointed by the board of directors of the Company. The independent auditor(s) in office may be removed at any time by the board of directors with or without cause.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year.

Art. 16. Appropriation of profits.

Legal reserve:

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

Distributions-Dividends:

16.2 Pursuant to the determination of the annual general meeting of shareholders, all or any part of the annual net profits for the year and all or any part of any net profits retained by the Company in respect of a previous year, after allocation to the legal reserve, shall be disposed of and distributed to the shareholders on a pro rata basis in accordance with their ownership of the shares. The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Interim dividends:

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

Art. 17. Dissolution, liquidation, bankruptcy or other collective or reorganisation proceedings. In the event of a dissolution of the Company liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Each compartment of the Company may be liquidated separately without such liquidation resulting in the liquidation of the Company.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of shares in the Company.

Art. 18. No attachment and no petition. Investors and creditors of the Company may not seize or attach the assets of the Company. Similarly, investors and creditors may not petition for bankruptcy of the Company nor request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company.

Where rights of investors or creditors relate to a Compartment or have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment, such rights are limited to the assets of that Compartment. The assets of a Compartment are exclusively available to satisfy the rights of investors in relation to that Compartment and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that Compartment. As between holders of securities issued by the Company, each Compartment shall be treated as a separate entity.

Art. 19. Amendment of Articles. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 20. Governing law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with Luxembourg law, and in particular the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, and the law of 22 March, 2004 on securitisation.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,500.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholders signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et unième jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Diversified Real Estate Investments S.A., société anonyme, (désignée ci-après la «Société»), ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-

Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.716. La Société a été constituée suivant acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 29 janvier 2010, numéro 189.

L'assemblée a été présidée par Me Cintia Costa Martins, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme secrétaire et comme scrutateur Me Ana Bramao, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur ainsi que le notaire soussigné.

Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les cinq mille (5.000) actions émises dans la Société sont dûment représentées à la présente assemblée générale des actionnaires de la Société (l'«Assemblée») de sorte qu'aucun avis de convocation n'a été requis pour tenir la présente Assemblée. Tous les actionnaires de la Société déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de cette Assemblée.

III. Il résulte de ce qui précède que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1) Recomposition du capital social de la Société (tous les points étant interdépendants et constituant un seul point à l'ordre du jour) par:

(A) Changement de la devise du capital émis de la Société du Dollar des Etats-Unis («USD») vers le Dollar Canadien («CAD») au taux de change USD/CAD de 1 (le «Taux») (le taux de change moyen publié par la Banque du Canada pour la période du 1^{er} novembre 2012 au 7 décembre 2012 étant de 0,9960), par conversion de l'actuel capital émis de cinquante mille US Dollars (USD 50.000) en cinquante mille Dollars Canadien (CAD 50.000) au Taux de telle manière que le capital émis de la Société est fixé à cinquante mille Dollars Canadien (CAD 50.000) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix (CAD 10) Dollars Canadien chacune;

(B) Modification de la valeur nominale par action de dix (CAD 10) Dollars Canadien à dix cents de Dollar Canadien (CAD 0,10), et division conséquente des actions et émission d'actions pour que le capital émis de cinquante mille Dollars Canadien (CAD 50.000) soit représenté par cinq cents mille (500.000) actions d'une valeur nominale de dix cents de Dollar Canadien (CAD 0,10) chacune, et pour chaque action existante son porteur recevra cent (100) actions d'une valeur nominale de dix cents de Dollar Canadien (CAD 0,10);

(C) Modification conséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les «Statuts») tel qu'indiqué dans les statuts modifiés et refondus (les «Statuts Modifiés et Refondus»);

2) Création d'un nouveau capital social autorisé de la Société comme suit:

(A) Prise en compte du rapport émis par le conseil d'administration de la Société dans le contexte de l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée);

(B) Le capital autorisé consistera en deux cents mille Dollars Canadien (CAD 200.000) représenté par deux millions (2.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix cents de Dollar Canadien (CAD 0,10) chacune;

(C) Autorisation au conseil d'administration pendant une durée de cinq (5) ans après la date de publication du présent acte au Mémorial C, d'augmenter le capital social de temps en temps, en toute ou partie, par l'émission d'actions supplémentaires (et/ou instruments convertibles en action or donnant le droit de souscrire à des actions) jusqu'à la limite du capital autorisé non émis en contrepartie d'apports en espèces, en nature ou par incorporation de prime d'émission disponible ou réserves ou autrement conformément aux termes et conditions déterminés par le conseil d'administration ou son/ses délégué(s), tout en préservant, supprimant ou limitant le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants;

(D) Autorisation au conseil d'administration d'émettre de nouvelles actions dans le cadre du capital autorisé non émis dans deux classes d'actions (i) des actions ordinaires et (ii) des actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que la Société devra à tout moment disposer d'actions ordinaires en émission suffisantes pour maintenir le capital social minimum requis par la loi;

(E) Autorisation au conseil d'administration de déléguer l'autorité d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements représentant tout ou partie de telles augmentations de capital à un officier de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée;

(F) Modification subséquente de l'article 5.2. des Statuts tel que repris aux Statuts Modifiés et Refondus.

3) Prolongement de la durée de la Société à dix-sept ans prenant fin le 31 décembre 2026 et modification conséquente de l'article 2 des Statuts, afin de lire comme suit:

« **Art. 2. Durée.** La Société est établie pour une durée limitée de dix-sept ans prenant fin le 31 décembre 2026.»

4) Suppression de toute référence dans les Statuts à une «convention d'actionnaires», suppression de l'actuel article 5.7 des Statuts et modifications conséquentes de l'article 5.6, de l'article 5.7., de l'article 7.2, du premier paragraphe de l'article 16.2, et de l'article 17 des Statuts, afin de lire comme suit:

(A) «5.6 La cession d'Actions nominatives se fera par une déclaration de cession écrite portée au registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis à cet effet. La cession pourra également se faire en délivrant le certificat représentant l'Action à la Société, dûment endossé au profit du cessionnaire. La Société refusera d'inscrire toute cession d'Actions qui sera fait en violation du présent Article.»

(B) «5.7 Toute cession d'Actions faite en violation des dispositions de l'article 5.6 ne sera pas valable vis-à-vis de la Société et des Actionnaires et ne devra pas être inscrite dans le registre des Actionnaires de la Société, à moins que et jusqu'à ce que les procédures mentionnées dans le présent acte aient été respectées.»

(C) «7.2 Les décisions d'une assemblée des Actionnaires régulièrement convoquée seront prises à la majorité des votes des Actionnaires présents ou représentés et votant, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts ou de la loi applicable.»

(D) 16.2 premier paragraphe: «A moins qu'il n'en soit autrement décidé par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, l'intégralité ou une partie des bénéfices annuels nets et l'intégralité ou une partie des bénéfices annuels reportés de la Société d'une année précédente seront, après affectation à la réserve légale, mis à la disposition et distribués aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions qu'ils détiennent. (...)»

(E) «17 En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chaque Compartiment de la Société peut être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation de la Société.

Une fois toutes les dettes, charges et frais de liquidation réglés, tout solde en résultant sera payé aux détenteurs d'Actions dans la Société.»

5) Modification et refonte des Statuts en particulier mais sans limitation en vue d'inclure les modifications résultant des points ci-dessous dans la forme attachée aux procurations, le mandataire étant néanmoins autorisé et habilité à réaliser, et à accepter toute modification ou changement qu'il jugera opportun.

Après délibération, l'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de changer la devise du capital émis de la Société de Dollars des Etats-Unis («USD») vers le Dollar Canadien («CAD») au taux de change USD/CAD de 1 (le «Taux»), (le taux de change moyen publié par la Banque du Canada pour la période du 1^{er} novembre 2012 au 7 décembre 2012 étant de 0,9960), par conversion de l'actuel capital émis de cinquante mille US Dollars (USD 50.000) en cinquante mille Dollars Canadien (CAD 50.000) au Taux de telle manière que le capital émis de la Société est fixé à cinquante mille Dollars Canadien (CAD 50.000) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix Dollars Canadien (CAD 10) chacune.

L'Assemblée a également décidé de modifier la valeur nominale par action de dix Dollars des Etats-Unis (USD 10) à dix cents de Dollar Canadien (CAD 0,10), et de diviser les actions existantes et d'émettre de nouvelles actions pour que le capital émis de cinquante mille Dollars Canadien (CAD 50.000) soit représenté par cinq cents mille (500.000) actions d'une valeur nominale de dix cents de Dollar Canadien (CAD 0,10) chacune, et pour chaque action existante son porteur recevra cent (100) actions d'une valeur nominale de dix cents de Dollar Canadien (CAD 0,10).

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société (les «Statuts») telle qu'indiqué ci-dessous dans les statuts modifiés et refondus (les «Statuts Modifiés et Refondus»).

Deuxième résolution

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration de la Société établi conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée), l'Assemblée a décidé de créer un nouveau capital social autorisé de la Société consistant en deux cents mille Dollars Canadiens (CAD 200.000) représenté par deux millions (2.000.000) d'actions ordinaires d'une valeur nominale de dix cent de Dollar Canadien (CAD 0,10) chacune.

L'assemblée a décidé d'autoriser le conseil d'administration pendant une durée de cinq (5) ans après la date de publication du présent acte au Mémorial C, à augmenter le capital social de temps en temps, en tout ou partie, par l'émission d'actions supplémentaires (et/ou instruments convertibles en action or donnant le droit de souscrire à des actions) jusqu'à la limite du capital autorisé non émis en contrepartie d'apports en espèces, en nature ou par incorporation de prime d'émission disponible ou réserves ou autrement conformément aux termes et conditions déterminés par le conseil d'administration ou son/ses délégué(s), tout en préservant, supprimant ou limitant le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

L'Assemblée a décidé d'autoriser le conseil d'administration à émettre de nouvelles actions dans le cadre du capital autorisé non émis dans deux classes d'actions (i) des actions ordinaires et (ii) des actions rachetables conformément à

l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que la Société devra à tout moment disposer d'actions ordinaires en émission suffisantes pour maintenir le capital social minimum requis par la loi.

L'Assemblée a décidé d'autoriser le conseil d'administration à déléguer l'autorité d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements représentant tout ou partie de telles augmentations de capital à un officier de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée.

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 5.2. des Statuts tel que repris aux Statuts Modifiés et Refondus.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de proroger la durée de la Société à dix-sept ans prenant fin le 31 décembre 2026 et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts de la Société afin de lire comme suit:

« **Art. 2. Durée.** La Société est établie pour une durée limitée de dix-sept ans prenant fin le 31 décembre 2026.»

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de supprimer des statuts de la Société toute référence à une «convention d'actionnaires», de supprimer l'actuel article 5.7 des statuts de la Société et de modifier en conséquence l'article 5.6, l'article 5.7, le premier paragraphe de l'article 16.2 et l'article 17 des statuts de la Société afin de lire comme suit:

(A) «5.6 La cession d'Actions nominatives se fera par une déclaration de cession écrite portée au registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis à cet effet. La cession pourra également se faire en délivrant le certificat représentant l'Action à la Société, dûment endossé au profit du cessionnaire. La Société refusera d'inscrire toute cession d'Actions qui sera fait en violation du présent Article.»

(B) «5.7. Toute cession d'actions faite en violation des dispositions de l'article 5.6 ne sera pas valable vis-à-vis de la Société et des Actionnaires et ne devra pas être inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, à moins que et jusqu'à ce que les procédures mentionnées dans le présent acte aient été respectées.»

(C) «7.2 Les décisions d'une assemblée des Actionnaires régulièrement convoquée seront prises à la majorité des votes des Actionnaires présents ou représentés et votant, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts ou de la loi applicable.»

(D) 16.2 premier paragraphe: «A moins qu'il n'en soit autrement décidé par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, l'intégralité ou une partie des bénéfices annuels nets et l'intégralité ou une partie des bénéfices annuels reportés de la Société d'une année précédente seront, après affectation à la réserve légale, mis à la disposition et distribués aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions qu'ils détiennent. (...)»

(E) «17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Chaque Compartiment de la Société peut être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation de la Société. Une fois toutes les dettes, charges et frais de liquidation réglés, tout solde en résultant sera payé aux détenteurs d'Actions dans la Société.»

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société en particulier et sans limitation, en vue d'inclure les modifications résultant des points ci-dessus dans la forme attachée aux procurations, le mandataire étant néanmoins autorisé et habilité à réaliser, et à accepter toute modification ou changement qu'il jugera approprié.

Statuts modifiés et refondus

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Par la présente, il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme reconnue comme société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la Titrisation, sous la dénomination de «DIVERSIFIED REAL ESTATE INVESTMENTS S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée limitée de dix-sept ans prenant fin le 31 décembre 2026.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'agir en qualité de société de titrisation par voie d'acquisition ou d'acceptation directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité, des risques liés à des créances, d'autres biens (y compris, sans limitation, toute sorte de titres) ou à toutes sortes d'engagements assumés par des tiers (les «Actifs Sous-Jacents»).

La Société peut émettre toutes sortes de titres dont la valeur ou le rendement dépendent des risques liés aux Actifs Sous-Jacents (la «Titrisation»). La Société peut aussi emprunter ou lever des fonds auprès d'autres entités pour acheter des Actifs Sous-Jacents et/ou pour respecter tout paiement ou autre engagement qui pèse sur elle en vertu d'un quelconque contrat à conclure dans le cadre de la Titrisation.

Le conseil d'administration de la Société peut, que ce soit dans le cadre d'un programme de Titrisation ou non, créer des compartiments spécifiques composés de certains titres spécifiques, instruments, dettes, autres valeurs, et/ou risques y relatifs (les «Compartiments») spécifiques. La Société peut émettre des séries ou des tranches de titres dont la valeur ou le rendement est lié à ces Compartiments.

Lorsqu'un avoir dérive d'un autre avoir, cet avoir dérivé sera alloué au même Compartiment que l'avoir duquel il dérive et lorsque la Société supporte une dette en relation avec un quelconque avoir d'un Compartiment spécifique ou avec une quelconque action en relation avec un Compartiment spécifique ou ses avoirs, cette dette sera allouée au Compartiment concerné.

Lorsqu'un avoir de la Société n'est pas attribuable à un Compartiment spécifique, le conseil d'administration de la Société pourra, à sa discrétion, déterminer sur quelle base et dans quelle mesure de tels avoirs seront attribués ou répartis entre les Compartiments.

Lorsque des frais, coûts, dépenses ou autres charges encourues ne peuvent être considérées comme étant attribuables à un Compartiment spécifique, ces frais, coûts, dépenses ou autres charges seront considérés comme des dépenses générales encourues pour le compte de la Société dans leur ensemble, sauf si le conseil d'administration en décide autrement, et ces frais, coûts, dépenses ou autres charges seront des dépenses générales de la Société et ne devront pas être supportés par les avoirs d'un quelconque des Compartiments.

La Société peut vendre, céder, racheter et disposer par tous les moyens de tout ou partie des Actifs Sous-Jacents et d'une manière générale gérer les Actifs Sous-Jacents de façon continue et permanente.

La Société peut procéder à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits et intérêts dans et obligations dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute nature, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis sous (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés de personnes (partnerships), société en commandite simple, trusts, fonds ou d'autres entités.

La Société peut accorder toute sorte d'intérêts sur des titres quelle que soit la loi applicable, à tout trustee, dépositaire de titres, représentant fiduciaire ou toute autre personne représentant les investisseurs ou toute autre partie impliquée dans la Titrisation ou avec laquelle la Société a conclu des contrats en relation avec la Titrisation en vue de garantir son paiement ou d'autres engagements conformément à un contrat devant être conclu par la Société dans le cadre de la Titrisation.

La Société peut conclure tout contrat ou instrument (y compris, sans limitation, des instruments dérivés) et peut émettre, signer, approuver ou ratifier tout document et peut faire et autoriser toutes choses et tous actes qui sont nécessaires, en relation avec, ou accessoires à la Titrisation.

La Société peut assigner ou transférer toute ou partie des Actifs Sous-Jacents, cependant uniquement en conformité et sous réserve des dispositions contractuelles des contrats conclus dans le cadre de la Titrisation.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, directement ou indirectement liée ou utile afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Schuttrange. Le siège social peut être transféré conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - Actions.

Capital social émis:

5.1 Le capital souscrit de la Société est fixé à cinquante mille Dollars Canadien (CAD 50.000) divisé en cinq cents mille (500.000) actions ordinaires, toutes d'une valeur nominale de dix cents de Dollar Canadien (CAD 0,10) par action; toutes ces actions étant intégralement libérées.

Capital social autorisé:

5.2 Le capital autorisé est fixé à deux cent mille Dollars Canadien (CAD 200.000) divisé en deux millions (2.000.000) d'actions ayant toutes une valeur nominale de dix cents de Dollar Canadien (CAD 0,10) par action. Tout capital autorisé mais non émis arrive à échéance au bout de cinq (5) ans après la publication de l'acte notarié contenant les présents statuts au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le conseil d'administration est autorisé pendant une durée de cinq (5) ans après la date de publication des présents statuts au Mémorial C, à augmenter le capital social de temps en temps, en tout ou partie, par l'émission d'actions supplémentaires (et/ou instruments convertibles en action or donnant le droit de souscrire à des actions) jusqu'à la limite du capital autorisé non émis en contrepartie d'apports en espèces, en nature ou par incorporation de prime d'émission disponible ou réserves ou autrement conformément aux termes et conditions déterminés par le conseil d'administration

ou son/ses délégué(s), tout en préservant, supprimant ou limitant le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre de nouvelles actions dans le cadre du capital autorisé non émis dans deux classes d'actions (i) des actions ordinaires et (ii) des actions rachetables (les «Actions Rachetables») conformément à l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), étant entendu que la Société devra à tout moment disposer d'actions ordinaires en émission suffisantes pour maintenir le capital social minimum requis par la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer l'autorité d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements représentant tout ou partie de telles augmentations de capital à un officier de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée.

Lors d'une augmentation du capital social conformément à l'article 5.2, le conseil d'administration devra prendre les mesures nécessaires afin de modifier cet article 5.2. et de faire constater le changement du capital souscrit et du capital autorisé non émis et le conseil d'administration est autorisé à prendre ou à autoriser la prise des mesures nécessaires en vue de l'exécution et de la publication de ce changement conformément à la loi. Une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé fera l'objet d'un constat par voie d'acte notarié à la demande du conseil d'administration ou de son/ses délégué(s) sur présentation de documents établissant la souscription et les paiements.

Actions:

5.3 Les actions sont émises sous forme nominative.

5.4 La Société considérera la personne au nom de laquelle les Actions sont inscrites dans le registre des Actionnaires comme le propriétaire de ces Actions.

Rachat des Actions:

5.5 Toutes les Actions Rachetables de la Société sont des actions rachetables dont l'émission et le rachat sont sujets aux conditions suivantes:

- (i) les Actions Rachetables doivent être entièrement libérées au moment de leur émission;
- (ii) le rachat peut seulement avoir lieu à l'aide de sommes distribuables conformément à l'Article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), ou à l'aide du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat;
- (iii) un montant égal à la valeur nominale totale de toutes les Actions Rachetables doit être incorporée dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction de capital souscrit, être distribuée aux Actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par capitalisation de réserves;
- (iv) le sous-paragraphe (iii) ne s'applique pas lorsque le rachat a lieu à l'aide du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat;
- (v) un avis de rachat fera l'objet d'une publication en conformité avec l'Article 9 de la Loi.

Toute référence aux «actions» inclut les Actions Rachetables à moins que le contexte ne le requière autrement.

Transfert d'Actions:

5.6 La cession d'actions nominatives se fera par une déclaration de cession écrite portée au registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis à cet effet. La cession pourra également se faire en délivrant le certificat représentant l'action à la Société, dûment endossé au profit du cessionnaire. La Société refusera d'inscrire toute cession d'actions qui sera fait en violation du présent Article.

5.7 Toute cession d'actions faite en violation des dispositions des Articles 5.6 ne sera pas valable vis-à-vis de la Société et des Actionnaires et ne devra pas être inscrite dans le registre des Actionnaires de la Société, à moins que et jusqu'à ce que les procédures mentionnées dans le présent acte aient été respectées.

Prime d'émission:

5.8 Sous réserve de la loi applicable, toute prime d'émission disponible sera distribuable librement sur décision des Actionnaires.

Art. 6. Augmentation ou réduction du capital.

6.1 Le capital et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision des Actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modifications des présents Statuts.

6.2 Par ailleurs, le conseil d'administration de la Société ou son(ses) délégué(s) dûment désigné(s) par le conseil d'administration est en droit et est chargé d'émettre à son gré des Actions supplémentaires à concurrence de l'intégralité du capital autorisé, en une fois ou en tranches successives, endéans une période expirant au jour du cinquième anniversaire de la publication des présents Statuts au Mémorial par décision d'émission des Actions représentant la totalité ou une partie de l'augmentation du capital et par acceptation au fur et à mesure des souscriptions de ces Actions. Le conseil d'administration est en outre autorisé à et chargé de déterminer les conditions de ces souscriptions, y compris le prix d'émission, et de limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

6.3 Chaque fois que le conseil d'administration augmentera le capital de la Société en une fois ou en plusieurs séries tel qu'autorisé par les dispositions précitées, l'Article 5 des Statuts sera modifié de manière à refléter l'augmentation de

capital et le conseil d'administration prendra ou autorisera toutes mesures nécessaires afin d'obtenir la constatation et la publication de cette modification des Statuts conformément à la loi.

Art. 7. Assemblées des Actionnaires - Généralités.

7.1 Les assemblées des Actionnaires peuvent se tenir par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant l'identification des Actionnaires. Les Actionnaires qui participent à une telle assemblée par voie de vidéoconférence ou de tout autre moyen de télécommunication sont considérés être présents pour les besoins du calcul du quorum et de la majorité. Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en œuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

7.2 Les décisions d'une assemblée des Actionnaires régulièrement convoquée seront prises à la majorité des votes des Actionnaires présents ou représentés et votant, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts ou de la loi applicable.

7.3 Tout Actionnaire pourra être représenté à toute assemblée générale par mandataire qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire.

7.4 Si la totalité du capital social émis est représenté à une assemblée générale des Actionnaires, les décisions de l'assemblée générale sont considérées comme valables nonobstant le fait qu'aucun avis n'a été émis préalablement.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel qu'indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de mai de chaque année à 13.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des Actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration.

9.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres divisés en administrateurs de Classe A et administrateurs de Classe B (à moins que les Actionnaires ne décident à l'unanimité d'un nombre supérieur) qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société.

9.2 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires pour une période maximum de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont rééligibles.

9.3 Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des Actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil.

10.1 Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera responsable pour dresser le procès-verbal des réunions du conseil d'administration et des assemblées des Actionnaires.

10.2 Le conseil d'administration se réunira, au Luxembourg, sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des Actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les Actionnaires ou le conseil d'administration désignera à la majorité un président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

10.3 Dans la mesure du possible, avis écrit (par lettre, télécopie ou email) de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins deux (2) jours ouvrables avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme, télex ou email de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

10.4 Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme, télex ou email un autre administrateur comme son représentant. Des votes peuvent également être émis par écrit, par télécopie, télégramme, télex ou par téléphone pourvu que dans ce dernier cas ce vote soit confirmé par écrit. Un administrateur peut agir par procuration pour le compte de tout administrateur absent, à condition qu'au moins deux administrateurs soient présents en personne ou par le biais d'une conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication lors de toute réunion du conseil.

10.5 Les décisions seront prises par une majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion. En cas d'égalité du nombre des votes émis en faveur et contre une décision, le président aura une voix prépondérante.

10.6 Au cas où un administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou d'employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou un fondé de pouvoir devra en informer le conseil d'administration et il ne délibérera, ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des Actionnaires.

10.7 Un administrateur pourra assister à et être considéré comme étant présent à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par un autre équipement de télécommunication permettant à toutes les personnes participantes à la réunion d'entendre et de se parler entre elles dans la mesure, cependant, où une telle réunion tenue par le biais d'une conférence téléphonique ou autre équipement de télécommunication soit initié à partir du son origine Luxembourg, seulement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

10.8 Les administrateurs, agissant à l'unanimité par résolution circulaire, pourront exprimer leur accord en un ou plusieurs instruments par écrit, télex, télégramme ou par télécopie, confirmés par écrit, qui ensemble constituent le procès-verbal faisant la preuve de la décision prise.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à chacun des membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoir et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de Classe A et d'un administrateur de Classe B de la Société ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Réviseur(s) d'entreprises. Les comptes de la Société sont surveillés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommé(s) par le conseil d'administration de la Société.

Le(s) réviseur(s) d'entreprises en fonction pourra(ont) être révoqué(s) par le conseil d'administration à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social de la Société qui commencera à la date de sa constitution et prendra fin le 31 décembre 2010.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

Réserve légale:

16.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Distributions - dividendes:

16.2 A moins qu'il n'en soit autrement décidé par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, l'intégralité ou une partie des bénéfices annuels nets et l'intégralité ou une partie des bénéfices annuels reportés de la Société d'une année précédente seront, après affectation à la réserve légale, mis à la disposition et distribués aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions qu'ils détiennent.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise telle que sélectionnée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé sur une Action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire de cette action, sera perdu et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des Actionnaires.

Acomptes sur dividendes:

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués dans les conditions prévues par la loi sur décision du conseil d'administration.

Art. 17. Dissolution, liquidation, faillite et autre procédure collective ou d'assainissement. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chaque Compartiment de la Société peut être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation de la Société.

Une fois toutes les dettes, charges et frais de liquidation réglés, tout solde en résultant sera payé aux détenteurs d'Actions dans la Société.

Art. 18. Exclusion de toute saisie et assignation. Les investisseurs et les créanciers de la Société ne sont pas en droit de saisir ou de grever les avoirs de la Société. De la même manière, les investisseurs et les créanciers ne peuvent assigner en faillite ou requérir à l'encontre de la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou d'assainissement.

Lorsque les droits des investisseurs ou des créanciers portent sur un Compartiment ou naissent suite à la création, au fonctionnement ou à la liquidation d'un Compartiment, ces droits sont limités aux avoirs de ce Compartiment. Les avoirs d'un Compartiment sont disponibles exclusivement en vue de satisfaire les droits des investisseurs en relation avec ce Compartiment et les droits des créanciers dont les prétentions naissent suite à la création, au fonctionnement ou à la liquidation de ce Compartiment. Tout comme les détenteurs de titres émis par la Société, chaque Compartiment sera traité comme une entité séparée.

Art. 19. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des Actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 20. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise et en particulier à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.

Dépenses

Les coûts, frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 1.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, les mandataires ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. COSTA MARTINS, A. BRAMAO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63288. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023407/867.

(130028096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Karpeles Schenker & Co Limited, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1110 Luxembourg, 42, Cargo Center Office.
R.C.S. Luxembourg B 22.243.

SCHLIESSUNG EINER NIEDERLASSUNG

Beschluss der Geschäftsführungen der Karpeles Flight Services GmbH mit Sitz in Frankfurt am Main

Die Geschäftsführung der Karpeles Flight Services GmbH, mit Sitz in Frankfurt am Main beschließt in ihrer vollständigen Besetzung, nämlich den Herren

Manfred Reuter und

René Diehl

einstimmig, die Niederlassung der Karpeles Schenker & Co. Limited, London, Großbritannien, in Luxemburg mit der Handelsregister Nummer B22243 zu löschen.

Frankfurt, den 22.02.2013.

Manfred Reuter / René Diehl.

Référence de publication: 2013033345/16.

(130040145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Emerging Asia Select, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié du 6 avril 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2013033635/8.

(130041285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Rotundus Global TR FCP-FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Die Liquidation des Fonds Rotundus Global TR FCP-FIS LU0500239073, die am 31. Oktober 2012 vom Vorstand beschlossen wurde, wurde mittlerweile abgeschlossen. Die Verwaltungsgesellschaft erklärt somit das Liquidationsverfahren des Fonds für geprüft und beendet.

Luxemburg, im März 2013.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Sabine Moldenhauer / Ralf Funk

(Vorsitzende des Vorstandes) / (Mitglied des Vorstandes)

Référence de publication: 2013036635/705/11.

Vitreo, Fonds Commun de Placement.

"VITREO - MULTI ASSET SELECT"

Anteilkasse S (ISIN LU0337075682)

Anteilkasse A (ISIN LU0400323639)

Wir möchten die Anteilhaber hiermit darüber informieren, dass der Verwaltungsrat am 15. März 2013 gemäß Artikel 12 Absatz 1 des Allgemeinen Verwaltungsreglements beschlossen hat, den Teilfonds "VITREO - MULTI ASSET SELECT" unter Wahrung der Interessen der Anteilscheinhaber zu liquidieren.

Um eine Gleichbehandlung aller Anleger zu gewährleisten, beschließt der Verwaltungsrat den Teilfonds im Sinne von Artikel 12 Absatz 1 Ziffer 1 des Verwaltungsreglements aufzulösen, da das Nettovermögen des Teilfonds unter einen Betrag fiel, welcher von der Verwaltungsgesellschaft als Mindestbetrag für die Gewährleistung einer effizienten Verwaltung angesehen wird.

Gemäß Artikel 12 Absatz 3 des Verwaltungsreglements sind Ausgaben und Rücknahmen von Anteilen ab dem Datum der Beschlussfassung eingestellt. Eingegangene Zeichnungs- und Rücknahmeanträge zum heutigen Bewertungstag werden abgelehnt. Gleichzeitig wird die regelmäßige Berechnung des Nettoinventarwertes eingestellt.

Die Liquidation erfolgt, indem die dem Teilfonds zuzuordnenden Vermögenswerte veräußert sowie die diesem Teilfonds zuzuordnenden Verbindlichkeiten getilgt werden. Die Liquidationskosten werden dem Nettoteilfondsvermögen bereits vollständig belastet. Der Liquidationspreis wird schnellstmöglich an die Anteilhaber ausgekehrt.

Nicht abgeforderte Liquidationserlöse werden bei der Depotbank hinterlegt und werden spätestens nach 9 Monaten ab dem Datum des Liquidationsbeschlusses des Verwaltungsrates für Rechnung der Anteilhaber bei der "Caisse de

Consignation" in Luxemburg hinterlegt, wo dieser Betrag verfällt, soweit er nicht innerhalb der gesetzlichen Frist von dreißig Jahren dort angefordert wird.

Das seit dem Februar 2009 bestehende vertraglich gesicherte Depot ("Side Pocket"), welches für die Ansprüche des Teilfonds aus dem Zielfonds "Herald (Lux) US Absolute Return Fonds" gebildet wurde bleibt weiterhin bestehen, ebenso wie die Ansprüche der betroffenen Anteilinhaber, denen ein nicht verbrieft Coupon zugeordnet wurde.

Munsbach, den 15. März 2013.

AXXION S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2013037314/6206/30.

Starwood Capital Group European S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.810.

Par résolutions signées en date du 8 février 2013, l'associé unique a décidé d'acter et d'accepter la démission de Sarah Broughton de son mandat de gérant avec effet au 8 février 2013 et de nommer John Cody Bradshaw, avec adresse professionnelle au 2 Harewood Place, Londres W1S 1BX, Royaume Uni au mandat de gérant, avec effet au 8 février 2013, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2013.

Référence de publication: 2013021992/14.

(130026287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

IPG Prime Logistics A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.040.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of January.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

IPG Prime Logistics HoldCo S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 203, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 172968,

duly represented by Ms. Christine Kroger, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 January 2013 in Luxembourg.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of IPG Prime Logistics A S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 203, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 173040, incorporated on 22 November 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, publication with the Mémorial C Recueil des Sociétés pending (the "Company").

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Insertion of a new Chapter I in the Company's articles of association to precede the current Chapter I, and corresponding renumbering of the following chapters; and

2. Insertion of a new article 14 in the Company's articles of association, which new article 14 shall precede the current article 14, and corresponding renumbering of the following articles of the articles of association.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new Chapter I in the Company's articles of association, which Chapter I shall precede all existing chapters and shall read as follows:

"Chapter I. - Definitions

"Affiliate" means, with respect to any specified Person, any other Person that directly or indirectly controls, is controlled by or is under common control with such specified Person. When used in these Articles, the term "control" (and correlative words) means the power of a Person to direct the principal business management and activities of a Person, whether through voting power, by agreement or otherwise.

"Partnership's General Partner" means Hines IPG Prime Logistics GP Limited (being the general partner of the Partnership within the meaning of section 4(2) of the Act) in its capacity as general partner of the Partnership and any other person appointed as a general partner of the Partnership from time to time.

"Major Decision" has the meaning given to it in article 14.1. of these articles of association.

"Partnership" means IPG Prime Logistics English Limited Partnership, a limited partnership established in England and Wales (registered number LP015295), having its registered office at Queensberry House, 3 Old Burlington Street, London, W1S 3AE.

"Partnership Agreement" means any agreement in effect from time to time between the partners of the Partnership.

"Person" means an individual, partnership, corporation, limited liability company, trust or other legally-created entity, whether domestic or foreign.

"Portfolio I" means the logistics assets as determined in the Partnership Agreement from time to time.

"Portfolio II" means the logistics assets as determined in the Partnership Agreement from time to time.

"Portfolio Assets" means collectively, Portfolio I and Portfolio II. A "Portfolio Asset" shall mean any of the logistic assets comprising the Portfolio Assets.

"Portfolio Investments" means the Company's indirect investment in the Portfolio Assets, including the Lux SPVs through which the Company invests, including any shareholder loans made by the Lux SPVs.

"Subsidiary" means each direct or indirect subsidiary of the Company.

"Transfer" means the sale, exchange, transfer, assignment, pledge, creation of a security interest in, encumbrance on, or other disposition of, such interest or any economic interest therein (including as a result of any participation or swap transaction) either directly, indirectly, by operation of law or otherwise."

As a consequence of the insertion of the new Chapter I, the Sole Shareholder further resolves that the former Chapter I of the Company's articles of association shall now be renumbered Chapter II and all following chapters shall be renumbered accordingly.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new article 14 in the Company's articles of association, which article 14 shall precede the existing article 14 and shall read as follows:

« Art. 14. Major Decisions - Shareholder Reserved Matters.

14.1. Notwithstanding anything to the contrary set forth herein or otherwise, the Managers shall not, without the prior written consent of each of the shareholder(s), approve or oppose any action or matter for which the Company's consent or approval is sought in its capacity as a direct or indirect member, partner or shareholder of a Subsidiary, or otherwise take any action with respect to any matter concerning the Company, in any such case, if such matter or action involves any of the following (each a "Major Decision"):

(a) Direct or indirect sale, transfer or other disposition (other than by way of leasing or re-leasing) of all or any part of any of the Portfolio Investments, a Subsidiary, the properties held by the Company or the Subsidiaries and/or the Portfolio Assets;

(b) Merger, conversion or consolidation of the Company or the Subsidiaries;

(c) Acquisition by the Company or any of the Subsidiaries of any real property or other material asset other than the Portfolio Assets;

(d) Commencement of or other decisions with respect to a voluntary proceeding seeking liquidation, reorganization or other relief with respect to the Company or any of the Subsidiaries under any applicable bankruptcy, rehabilitation, insolvency or similar laws;

(e) Financing or refinancing by the Company or any Subsidiary;

(f) Exoneration of the management of the Subsidiaries on an annual basis; and

(g) Issuance of any equity, equity-linked or debt securities by the Company or its Subsidiaries.

14.2. Consultation Right

Notwithstanding anything to the contrary set forth herein or otherwise, the Managers shall not, without the prior consultation with the shareholder(s), approve or oppose any action or matter for which the Company's consent or approval is sought in its capacity as a direct or indirect member, partner or shareholder of a Subsidiary, or otherwise take any action with respect to any matter concerning the Company, in any such case, if such matter or action involves any of the following:

(h) Leasing or re-leasing any of the properties comprising the Portfolio Assets;

(i) Major tax structuring issues concerning the Company or any Subsidiary; and

(j) Any agreement by and between the Partnership's General Partner or any of its Affiliates (other than the Partnership), on the one hand, and the Company or any Subsidiary, on the other hand; provided, that any such agreements shall be on terms that are fair and reasonable and no less favourable to the Company or the relevant Subsidiary, as applicable, than it would obtain in a comparable arm's-length transaction with a third party."

As a consequence of the insertion of the new article 14, the Sole Shareholder further resolves that the former article 14 of the Company's articles of association shall now be renumbered article 15 and all following articles shall be renumbered accordingly.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et unième jour du mois de janvier.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

IPG Prime Logistics HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 203, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172968,

dûment représentée par Mademoiselle Christine Kröger, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 16 janvier 2013; et

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique («Associé Unique») de IPG Prime Logistics A S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 203, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173040, constituée le 22 novembre 2012 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, et n'ayant pas encore été publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»):

L'Associé Unique a ensuite considéré l'ordre du jour (l'«Ordre du Jour») suivant:

Ordre du jour

1. Insertion d'un nouveau chapitre I précédant l'actuel chapitre I des statuts de la société, et induisant la renumérotation des chapitres suivants; et

2. Insertion d'un nouvel article 14 précédant l'actuel article 14 des statuts de la Société, et induisant la renumérotation des articles suivants.

Après considération des différents points à l'Ordre du Jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouveau chapitre I au sein des statuts de la Société, précédant tous les autres chapitres, et rédigé dans ces termes:

«Chapitre I^{er} - Définitions

«Actifs du Portefeuille» désigne collectivement le Portefeuille I et le Portefeuille II. Un «Actif du Portefeuille» désigne tout actif composant l'ensemble des «Actifs du Portefeuille».

«Associé-Gérant» désigne Hines IPG Prime Logistics GP Limited (qui agira en tant que gérant du Partnership selon les dispositions de la section 4(2) de l'Acte) agissant en sa capacité de gérant du Partnership et tout autre gérant du Partnership nommé par la suite.

«Décision Importante» doit être compris dans le sens qui lui est conféré par l'article 14.1 des présents Statuts.

«Filiale» désigne chaque filiale directe ou indirecte de la Société.

«Investissements du Portefeuille» désigne les investissements indirects effectués par la Société dans les Actifs du Portefeuille.

«Partnership» désigne IPG Prime Logistics English Limited Partnership, un limited partnership domicilié en Angleterre et au Pays de Galles (numéro d'immatriculation LP015295), ayant son siège social à Queensberry House, 3 Old Burlington Street, London W1S 3AE.

«Partnership Agreement» désigne un accord établi à tout moment entre les associés.

«Personne physique ou morale» désigne tout individu, partnership, société, société à responsabilité limitée, trust ou autre entité légale, établi sur le territoire ou à l'étranger.

«Portefeuille I» désigne les actifs logistiques détenus dans le cadre de ce qui est prévu par le Partnership Agreement.

«Portefeuille II» désigne les actifs logistiques détenus dans le cadre de ce qui est prévu par le Partnership Agreement.

«Société-affiliée» désigne, à l'égard d'une Personne physique ou morale spécifiée, toute autre personne qui contrôle directement ou indirectement, qui est contrôlée par ou sous le contrôle commun d'une telle Personne spécifiée. Les Statuts définissent le terme «contrôle» (et les termes s'y apparentant) comme le pouvoir d'une Personne de diriger les activités principales d'une autre Personne que ce soit par le biais de droits de vote, d'un accord ou d'un autre procédé similaire.

«Transfert» désigne la vente, l'échange, le transfert, la cession, le nantissement, la création d'une garantie, un gage ou un autre dispositif qui a pour effet de transférer un intérêt économique (du fait également de toute participation ou transaction swap), qui intervient de manière directe ou indirecte, qu'il en soit décidé par la loi ou autrement.»

Relativement à l'insertion d'un nouveau chapitre I, l'Associé Unique décide que l'actuel chapitre I des statuts de la Société soit renuméroté en tant que chapitre II et que l'ensemble des chapitres suivants soient renumérotés en conséquence.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouvel article 14 dans les statuts de la Société, lequel article 14 doit précéder l'actuel article 14 et sera rédigé dans ces termes;

« Art. 14. Décisions Importantes - Droits spécifiques des Actionnaires.

14.1. Nonobstant toute disposition contraire, les Gérants ne doivent pas, sans l'accord écrit préalable du/des associé(s) de la Société, approuver ou s'opposer à une décision pour laquelle le consentement ou l'approbation de la Société est requis, qu'elle agisse en tant que membre, associé ou actionnaire direct ou indirect d'une Filiale de ceux-ci, ou entreprend toute action concernant la Société telle que (chacune une «Décision Importante»):

(a) La vente, transfert ou autre disposition directe ou indirecte (autre que location ou relocation) de tout ou partie des Investissements en Portefeuille, d'une Filiale, des possessions de la Société ou des ses filiales et/ou des Actifs du Portefeuille;

(b) La fusion, transformation ou consolidation de la Société ou une de ses Filiales;

(c) L'acquisition par la Société ou une des Filiales de tout bien immobilier ou autre bien matériel autre que les Actifs du Portefeuille;

(d) La mise en œuvre d'une procédure volontaire de mise en liquidation, de restructuration ou autre, de la Société ou de ses filiales, soumises aux lois applicables en matière de faillite, de redressement, d'insolvabilité ou à des lois assimilées;

(e) Le financement ou refinancement de la Société ou d'une Filiale;

(f) La décharge annuelle des gérants des Filiales; et

(g) L'émission d'actions, de titres de participation ou de titres représentatifs d'une dette par la Société ou ses Filiales.

14.2. Droit de consultation

Nonobstant toute disposition contraire, les gérants ne doivent pas, sans consulter préalablement le/les associé(s), approuver ou s'opposer à toute décision pour laquelle le consentement ou l'approbation de la Société est requis, qu'elle agisse en tant que membre, associé direct ou indirect d'une Filiale, ou entreprendre toute décision concernant la Société telle que:

(h) La location ou re-location de propriétés détenues au sein des Actifs du Portefeuille

(i) Les décisions ayant des retombées fiscales importantes au niveau de la Société ou d'une Filiale; et

(j) Tout accord entre l'Associé-Gérant du Partnership ou une de ses Sociétés Affiliées d'un côté (autre que le Partnership), et la Société ou une des Filiales, de l'autre côté; sachant que ces accords doivent être rédigés dans des termes qui ne sont pas défavorables ou moins avantageux pour la Société ou la Filiale concernée, selon les cas, par rapport aux conditions qui pourraient être obtenues dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normales avec un tiers.»

Relativement à l'insertion d'un nouvel article 14, l'Associé Unique décide que l'actuel article 14 des statuts de la Société soit renuméroté en tant qu'article 15 et que l'ensemble des chapitres suivants soient renumérotés en conséquence.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. KRÖGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4525. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013028499/203.

(130034451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

SCG Budget Investment Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.137.

Par résolutions signées en date du 8 février 2013, l'associé unique a décidé d'acter et d'accepter la démission de Sarah Broughton de son mandat de gérant avec effet au 8 février 2013 et de nommer John Cody Bradshaw, avec adresse professionnelle au 2 Harewood Place, Londres W1S 1BX, Royaume Uni au mandat de gérant, avec effet au 8 février 2013, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2013.

Référence de publication: 2013022003/14.

(130026284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

SOF European Hotel Co-Invest Holdings II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.013.

Par résolutions signées en date du 8 février 2013, l'associé unique a décidé d'acter et d'accepter la démission de Sarah Broughton de son mandat de gérant B avec effet au 8 février 2013 et de nommer John Cody Bradshaw, avec adresse professionnelle au 2 Harewood Place, Londres W1S 1BX, Royaume Uni au mandat de gérant B, avec effet au 8 février 2013, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2013.

Référence de publication: 2013022014/14.

(130026285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

SOF MER Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.018.

Par résolutions signées en date du 8 février 2013, l'associé unique a décidé d'acter et d'accepter la démission de Sarah Broughton de son mandat de gérant avec effet au 8 février 2013 et de nommer John Cody Bradshaw, avec adresse professionnelle au 2 Harewood Place, Londres W1S 1BX, Royaume Uni au mandat de gérant, avec effet au 8 février 2013, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2013.

Référence de publication: 2013022015/14.

(130026286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Trëntenger Musek asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 2, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg F 2.682.

L'an deux-milles-treize, le six janvier à Waldbredimus au Centre Culturel Jos Rennel, s'est réunie l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des membres de la «Trëntenger Musek a.s.b.l.», une association sans but lucratif constituée

sous le droit luxembourgeoise, ayant son siège social 25, rue de l'Eglise, L-5460 Trintange, inscrite au R.C.S. Luxembourg F N°2682.

Après s'être reconnue régulièrement constituée, l'assemblée a abordé l'ordre du jour et après avoir délibérée, a pris à l'unanimité des voix la résolution(s) suivante(s):

Première unique:

L'assemblée a décidé de changer l'article 1^{er} des statuts, et décide en conséquence de modifier l'Art. 1^{er} des statuts de sorte que l'Art. 1^{er} des statuts se lit désormais comme suit:

Art. 1^{er}. «Die TRËNTENGER MUSEK a.s.b.l. hat ihren Sitz in Waldbredimus; 2, rue de l'Ecole, L-5465 Waldbredimus.

Ainsi fait à Waldbredimus en date du 16 janvier 2012.

Pour le conseil d'administration

Jean Thurmes / Marc Schumacher

Président / Secrétaire

Référence de publication: 2013022027/21.

(130026044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

TrizecHahn Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.034.657,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.480.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique

Il résulte des résolutions de l'actionnaire signées le 31 décembre 2012 que:

L'actionnaire prend note de la démission de M. Freddy DIEBOLD

L'actionnaire décide de la nomination d'un nouveau gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sébastien PAUCHOT, né le 1^{er} mars 1976, à Paris (F), avec adresse professionnelle à 208 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

L'actionnaire confirme que le mandat de gérant de Monsieur Keith HYDE, Monsieur Kuy Ly ANG, et Monsieur James Bradley Unsworth restent valide.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Valérie CZAPLA-STOEHR.

Référence de publication: 2013022033/18.

(130026496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Victoria Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 47.765.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 7 Février 2013:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2013, à savoir:

Administrateurs

Mathieu Gangloff, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

John Kleynhans, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Cristina Fileno, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Noel McCormack, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Commissaire aux comptes

IB Management Services SA., 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Luxembourg, le 11 février 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013022057/21.

(130026593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Vigil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8551 Noerdange, 12, Batzent.

R.C.S. Luxembourg B 162.721.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales, conclue sous-seing privé en date du 13 août 2012, et acceptée par la gérante unique au nom de la Société, il résulte que le capital social de la Société est réparti comme suit:

Monsieur Patrick SAAR

demeurant à L-2435 Luxembourg, 2, chemin de Roedgen 5.625 parts sociales

Madame Marie-Anne RINGS

demeurant à L-8551 Noerdange, Batzent 12 5.625 parts sociales

Monsieur Frank JUNGE

demeurant à F-57000 Metz, 26, rue de Pont-à-Mousson 1.250 parts sociales

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 13 août 2012.

Référence de publication: 2013022058/19.

(130026294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

IPG Prime Logistics B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.010.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of January.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

IPG Prime Logistics HoldCo S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 203, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 172968,

duly represented by Ms. Christine Kröger, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 January 2013 in Luxembourg.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of IPG Prime Logistics B S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 203, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 173010, incorporated on 22 November 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, publication with the Mémorial C Recueil des Sociétés pending (the "Company").

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Insertion of a new Chapter I in the Company's articles of association to precede the current Chapter I, and corresponding renumbering of the following chapters; and

2. Insertion of a new article 14 in the Company's articles of association, which new article 14 shall precede the current article 14, and corresponding renumbering of the following articles of the articles of association.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new Chapter I in the Company's articles of association, which Chapter I shall precede all existing chapters and shall read as follows:

"Chapter I. - Definitions

"Affiliate" means, with respect to any specified Person, any other Person that directly or indirectly controls, is controlled by or is under common control with such specified Person. When used in these Articles, the term "control" (and

correlative words) means the power of a Person to direct the principal business management and activities of a Person, whether through voting power, by agreement or otherwise.

"Partnership's General Partner" means Hines IPG Prime Logistics GP Limited (being the general partner of the Partnership within the meaning of section 4(2) of the Act) in its capacity as general partner of the Partnership and any other person appointed as a general partner of the Partnership from time to time.

"Major Decision" has the meaning given to it in article 14.1. of these articles of association.

"Partnership" means IPG Prime Logistics English Limited Partnership, a limited partnership established in England and Wales (registered number LP015295), having its registered office at Queensberry House, 3 Old Burlington Street, London, W1S 3AE.

"Partnership Agreement" means any agreement in effect from time to time between the partners of the Partnership.

"Person" means an individual, partnership, corporation, limited liability company, trust or other legally-created entity, whether domestic or foreign.

"Portfolio I" means the logistics assets as determined in the Partnership Agreement from time to time.

"Portfolio II" means the logistics assets as determined in the Partnership Agreement from time to time.

"Portfolio Assets" means collectively, Portfolio I and Portfolio II. A "Portfolio Asset" shall mean any of the logistic assets comprising the Portfolio Assets.

"Portfolio Investments" means the Company's indirect investment in the Portfolio Assets, including the Lux SPVs through which the Company invests, including any shareholder loans made by the Lux SPVs.

"Subsidiary" means each direct or indirect subsidiary of the Company.

"Transfer" means the sale, exchange, transfer, assignment, pledge, creation of a security interest in, encumbrance on, or other disposition of, such interest or any economic interest therein (including as a result of any participation or swap transaction) either directly, indirectly, by operation of law or otherwise."

As a consequence of the insertion of the new Chapter I, the Sole Shareholder further resolves that the former Chapter I of the Company's articles of association shall now be renumbered Chapter II and all following chapters shall be renumbered accordingly.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new article 14 in the Company's articles of association, which article 14 shall precede the existing article 14 and shall read as follows:

« Art. 14. Major Decisions - Shareholder Reserved Matters.

14.1. Notwithstanding anything to the contrary set forth herein or otherwise, the Managers shall not, without the prior written consent of each of the shareholder(s), approve or oppose any action or matter for which the Company's consent or approval is sought in its capacity as a direct or indirect member, partner or shareholder of a Subsidiary, or otherwise take any action with respect to any matter concerning the Company, in any such case, if such matter or action involves any of the following (each a "Major Decision"):

(a) Direct or indirect sale, transfer or other disposition (other than by way of leasing or re-leasing) of all or any part of any of the Portfolio Investments, a Subsidiary, the properties held by the Company or the Subsidiaries and/or the Portfolio Assets;

(b) Merger, conversion or consolidation of the Company or the Subsidiaries;

(c) Acquisition by the Company or any of the Subsidiaries of any real property or other material asset other than the Portfolio Assets;

(d) Commencement of or other decisions with respect to a voluntary proceeding seeking liquidation, reorganization or other relief with respect to the Company or any of the Subsidiaries under any applicable bankruptcy, rehabilitation, insolvency or similar laws;

(e) Financing or refinancing by the Company or any Subsidiary;

(f) Exoneration of the management of the Subsidiaries on an annual basis; and

(g) Issuance of any equity, equity-linked or debt securities by the Company or its Subsidiaries.

14.2. Consultation Right

Notwithstanding anything to the contrary set forth herein or otherwise, the Managers shall not, without the prior consultation with the shareholder(s), approve or oppose any action or matter for which the Company's consent or approval is sought in its capacity as a direct or indirect member, partner or shareholder of a Subsidiary, or otherwise take any action with respect to any matter concerning the Company, in any such case, if such matter or action involves any of the following:

(h) Leasing or re-leasing any of the properties comprising the Portfolio Assets;

(i) Major tax structuring issues concerning the Company or any Subsidiary; and

(j) Any agreement by and between the Partnership's General Partner or any of its Affiliates (other than the Partnership), on the one hand, and the Company or any Subsidiary, on the other hand; provided, that any such agreements shall be on

terms that are fair and reasonable and no less favourable to the Company or the relevant Subsidiary, as applicable, than it would obtain in a comparable arm's-length transaction with a third party."

As a consequence of the insertion of the new article 14, the Sole Shareholder further resolves that the former article 14 of the Company's articles of association shall now be renumbered article 15 and all following articles shall be renumbered accordingly.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et unième jour du mois de janvier.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

IPG Prime Logistics HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 203, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172968,

dûment représentée par Mademoiselle Christine Kröger, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 16 janvier 2013; et

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique («Associé Unique») de IPG Prime Logistics B S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 203, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173010, constituée le 22 novembre 2012 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, et n'ayant pas encore été publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»):

L'Associé Unique a ensuite considéré l'ordre du jour (l'«Ordre du Jour») suivant:

Ordre du jour

1. Insertion d'un nouveau chapitre I précédant l'actuel chapitre I des statuts de la société, et induisant la renumérotation des chapitres suivants; et

2. Insertion d'un nouvel article 14 précédant l'actuel article 14 des statuts de la Société, et induisant la renumérotation des articles suivants.

Après considération des différents points à l'Ordre du Jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouveau chapitre 1 au sein des statuts de la Société, précédant tous les autres chapitres, et rédigé dans ces termes:

«Chapitre I^{er} - Définitions

«Actifs du Portefeuille» désigne collectivement le Portefeuille I et le Portefeuille II. Un «Actif du Portefeuille» désigne tout actif composant l'ensemble des «Actifs du Portefeuille».

«Associé-Gérant» désigne Hines IPG Prime Logistics GP Limited (qui agira en tant que gérant du Partnership selon les dispositions de la section 4(2) de l'Acte) agissant en sa capacité de gérant du Partnership et tout autre gérant du Partnership nommé par la suite.

«Décision Importante» doit être compris dans le sens qui lui est conféré par l'article 14.1 des présents Statuts.

«Filiale» désigne chaque filiale directe ou indirecte de la Société.

«Investissements du Portefeuille» désigne les investissements indirects effectués par la Société dans les Actifs du Portefeuille.

«Partnership» désigne IPG Prime Logistics English Limited Partnership, un limited partnership domicilié en Angleterre et au Pays de Galles (numéro d'immatriculation LP015295), ayant son siège social à Queensberry House, 3 Old Burlington Street, London W1S 3AE.

«Partnership Agreement» désigne un accord établi à tout moment entre les associés.

«Personne physique ou morale» désigne tout individu, partnership, société, société à responsabilité limitée, trust ou autre entité légale, établi sur le territoire ou à l'étranger.

«Portefeuille I» désigne les actifs logistiques détenus dans le cadre de ce qui est prévu par le Partnership Agreement.

«Portefeuille II» désigne les actifs logistiques détenus dans le cadre de ce qui est prévu par le Partnership Agreement.

«Société-affiliée» désigne, à l'égard d'une Personne physique ou morale spécifiée, toute autre personne qui contrôle directement ou indirectement, qui est contrôlée par ou sous le contrôle commun d'une telle Personne spécifiée. Les Statuts définissent le terme «contrôle» (et les termes s'y apparentant) comme le pouvoir d'une Personne de diriger les activités principales d'une autre Personne que ce soit par le biais de droits de vote, d'un accord ou d'un autre procédé similaire.

«Transfert» désigne la vente, l'échange, le transfert, la cession, le nantissement, la création d'une garantie, un gage ou un autre dispositif qui a pour effet de transférer un intérêt économique (du fait également de toute participation ou transaction swap), qui intervient de manière directe ou indirecte, qu'il en soit décidé par la loi ou autrement.»

Relativement à l'insertion d'un nouveau chapitre I, l'Associé Unique décide que l'actuel chapitre I des statuts de la Société soit renuméroté en tant que chapitre II et que l'ensemble des chapitres suivants soient renumérotés en conséquence.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouvel article 14 dans les statuts de la Société, lequel article 14 doit précéder l'actuel article 14 et sera rédigé dans ces termes;

« Art. 14. Décisions Importantes - Droits spécifiques des Actionnaires.

14.1. Nonobstant toute disposition contraire, les Gérants ne doivent pas, sans l'accord écrit préalable du/des associé(s) de la Société, approuver ou s'opposer à une décision pour laquelle le consentement ou l'approbation de la Société est requis, qu'elle agisse en tant que membre, associé ou actionnaire direct ou indirect d'une Filiale de ceux-ci, ou entreprend toute action concernant la Société telle que (chacune une «Décision Importante»):

(a) La vente, transfert ou autre disposition directe ou indirecte (autre que location ou relocation) de tout ou partie des Investissements en Portefeuille, d'une Filiale, des possessions de la Société ou des ses filiales et/ou des Actifs du Portefeuille;

(b) La fusion, transformation ou consolidation de la Société ou une de ses Filiales;

(c) L'acquisition par la Société ou une des Filiales de tout bien immobilier ou autre bien matériel autre que les Actifs du Portefeuille;

(d) La mise en œuvre d'une procédure volontaire de mise en liquidation, de restructuration ou autre, de la Société ou de ses filiales, soumises aux lois applicables en matière de faillite, de redressement, d'insolvabilité ou à des lois assimilées;

(e) Le financement ou refinancement de la Société ou d'une Filiale;

(f) La décharge annuelle des gérants des Filiales; et

(g) L'émission d'actions, de titres de participation ou de titres représentatifs d'une dette par la Société ou ses Filiales.

14.2. Droit de consultation

Nonobstant toute disposition contraire, les gérants ne doivent pas, sans consulter préalablement le/les associé(s), approuver ou s'opposer à toute décision pour laquelle le consentement ou l'approbation de la Société est requis, qu'elle agisse en tant que membre, associé direct ou indirect d'une Filiale, ou entreprendre toute décision concernant la Société telle que:

(h) La location ou re-location de propriétés détenues au sein des Actifs du Portefeuille

(i) Les décisions ayant des retombées fiscales importantes au niveau de la Société ou d'une Filiale; et

(j) Tout accord entre l'Associé-Gérant du Partnership ou une de ses Sociétés Affiliées d'un côté (autre que le Partnership), et la Société ou une des Filiales, de l'autre côté; sachant que ces accords doivent être rédigés dans des termes qui ne sont pas défavorables ou moins avantageux pour la Société ou la Filiale concernée, selon les cas, par rapport aux conditions qui pourraient être obtenues dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normales avec un tiers.»

Relativement à l'insertion d'un nouvel article 14, l'Associé Unique décide que l'actuel article 14 des statuts de la Société soit renuméroté en tant qu'article 15 et que l'ensemble des chapitres suivants soient renumérotés en conséquence.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. KROGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4526. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013028500/203.

(130034453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Weisshorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 149.212.

Extrait des résolutions adoptées en date du 11 février 2013, lors de l'Assemblée Générale de la Société WEISSHORN S.A. R.L.

Monsieur Thierry TRIBOULOT a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 7 janvier 2013.

Madame Claire-Hélène DUPONT, née à Vitry-sur-Seine, France, le 14 juillet 1983, et résidant professionnellement à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé gérant de la société avec effet au 7 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WEISSHORN S.À R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013022065/16.

(130026007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

ZENZEN Group S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 45.604,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 109.794.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 21 janvier 2013 que:

- Monsieur Andréa DEL BUE, né à Muzzano (CH), le 20 décembre 1980, demeurant 47, Paseo del Bosque à 08860 Castelldefels (Barcelone), a été coopté en tant qu'administrateur de la Société.

La cooptation de Monsieur Andréa DEL BUE au poste d'administrateur deviendra définitive lorsqu'elle aura été ratifiée, en bonne et due forme, par l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marco FIORESE / Francesco BONGIOVANNI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013022070/17.

(130025994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Bacci Holding s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.343.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, Bacci Topco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013022078/19.

(130026450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

BRE/Berkeley 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 104.657.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du liquidateur de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que liquidateur de la Société, BRE/Management 2 S.A. (liquidateur), a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013022079/17.

(130026311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

**Devos S.A., Société Anonyme,
(anc. Devos S.à r.l.).**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 136.923.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du conseil du Directoire tenue le 10 décembre 2012

Démission de Monsieur Marc Ambroisien en tant que Membre et Président du Directoire et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Sidney Bouvier, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marc Ambroisien, Membre et Président du Directoire démissionnaire.

Le nouveau membre terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2013.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013022084/16.

(130026513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Delhaize Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8281 Kehlen, 51, rue d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 97.993.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 1^{er} février 2013

1. Démissions et nominations

L'assemblée constate que la personne suivante a démissionné de sa fonction d'administrateur:

- Denis Knoops demeurant Rue André Van Hasselt 35 à 1030 Bruxelles, Belgique, à partir du 1^{er} février 2013.

L'assemblée décide de nommer la personne suivante comme nouvel administrateur, pour une période qui expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2014:

- Marc Debussche demeurant Merellaan 13 à 1860 Meise, Belgique, à partir du 1^{er} février 2013

Pour DELHAIZE LUXEMBOURG S.A.
Geert Verellen / Dirk Van den Berghe
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013022085/17.

(130026605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

EARLSFORT Paris 50 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600.000,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 106.406.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue le 10 décembre 2012

Démission de Monsieur Marc Ambroisien en tant que Gérant de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Frédéric Sicchia, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marc Ambroisien, gérant démissionnaire.

Le nouveau membre terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2013.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013022086/16.

(130026528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Grosvenor Crescent Developments JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 110.793.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du liquidateur de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que liquidateur de la Société, BRE/Management 2 S.A. (liquidateur), a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013022091/17.

(130026296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Kenross Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.851.655,96.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 48.548.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une erreur matérielle à la suite d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 17 février 2009, déposée au Registre de Commerce et des Sociétés le 23 mars 2009, sous la référence L090043972.

La dénomination sociale de l'associé doit être Bessemer Trust Company of Delaware N.A. agissant en qualité de Trustee of The Bluefield Trust et non Bessemer Trust Company agissant en qualité de Trustee of The Bluefield Trust, tel qu'inscrit actuellement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés.

Enregistré à Redange/Attert, le 07 février 2013. Relation: RED/2013/205. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Maître Cosita-DELVAUX

Référence de publication: 2013022098/19.

(130026104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

IPG Prime Logistics I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.037.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of January.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

IPG Prime Logistics HoldCo S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 203, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 172968,

duly represented by Ms. Christine Kröger, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 January 2013 in Luxembourg.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of IPG Prime Logistics I S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 203, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 173037, incorporated on 22 November 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, publication with the Mémorial C Recueil des Sociétés pending (the "Company").

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Insertion of a new Chapter I in the Company's articles of association to precede the current Chapter I, and corresponding renumbering of the following chapters; and

2. Insertion of a new article 14 in the Company's articles of association, which new article 14 shall precede the current article 14, and corresponding renumbering of the following articles of the articles of association.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new Chapter I in the Company's articles of association, which Chapter I shall precede all existing chapters and shall read as follows:

"Chapter I. - Definitions

"Affiliate" means, with respect to any specified Person, any other Person that directly or indirectly controls, is controlled by or is under common control with such specified Person. When used in these Articles, the term "control" (and correlative words) means the power of a Person to direct the principal business management and activities of a Person, whether through voting power, by agreement or otherwise.

"Partnership's General Partner" means Hines IPG Prime Logistics GP Limited (being the general partner of the Partnership within the meaning of section 4(2) of the Act) in its capacity as general partner of the Partnership and any other person appointed as a general partner of the Partnership from time to time.

"Major Decision" has the meaning given to it in article 14.1. of these articles of association.

"Partnership" means IPG Prime Logistics English Limited Partnership, a limited partnership established in England and Wales (registered number LP015295), having its registered office at Queensberry House, 3 Old Burlington Street, London, W1S 3AE.

"Partnership Agreement" means any agreement in effect from time to time between the partners of the Partnership.

"Person" means an individual, partnership, corporation, limited liability company, trust or other legally-created entity, whether domestic or foreign.

"Portfolio I" means the logistics assets as determined in the Partnership Agreement from time to time.

"Portfolio II" means the logistics assets as determined in the Partnership Agreement from time to time.

"Portfolio Assets" means collectively, Portfolio I and Portfolio II. A "Portfolio Asset" shall mean any of the logistic assets comprising the Portfolio Assets.

"Portfolio Investments" means the Company's indirect investment in the Portfolio Assets, including the Lux SPVs through which the Company invests, including any shareholder loans made by the Lux SPVs.

"Subsidiary" means each direct or indirect subsidiary of the Company.

"Transfer" means the sale, exchange, transfer, assignment, pledge, creation of a security interest in, encumbrance on, or other disposition of, such interest or any economic interest therein (including as a result of any participation or swap transaction) either directly, indirectly, by operation of law or otherwise."

As a consequence of the insertion of the new Chapter I, the Sole Shareholder further resolves that the former Chapter I of the Company's articles of association shall now be renumbered Chapter II and all following chapters shall be renumbered accordingly.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new article 14 in the Company's articles of association, which article 14 shall precede the existing article 14 and shall read as follows:

« Art. 14. Major Decisions - Shareholder Reserved Matters.

14.1. Notwithstanding anything to the contrary set forth herein or otherwise, the Managers shall not, without the prior written consent of each of the shareholder(s), approve or oppose any action or matter for which the Company's consent or approval is sought in its capacity as a direct or indirect member, partner or shareholder of a Subsidiary, or otherwise take any action with respect to any matter concerning the Company, in any such case, if such matter or action involves any of the following (each a "Major Decision"):

(a) Direct or indirect sale, transfer or other disposition (other than by way of leasing or re-leasing) of all or any part of any of the Portfolio Investments, a Subsidiary, the properties held by the Company or the Subsidiaries and/or the Portfolio Assets;

(b) Merger, conversion or consolidation of the Company or the Subsidiaries;

(c) Acquisition by the Company or any of the Subsidiaries of any real property or other material asset other than the Portfolio Assets;

(d) Commencement of or other decisions with respect to a voluntary proceeding seeking liquidation, reorganization or other relief with respect to the Company or any of the Subsidiaries under any applicable bankruptcy, rehabilitation, insolvency or similar laws;

(e) Financing or refinancing by the Company or any Subsidiary;

(f) Exoneration of the management of the Subsidiaries on an annual basis; and

(g) Issuance of any equity, equity-linked or debt securities by the Company or its Subsidiaries.

14.2. Consultation Right

Notwithstanding anything to the contrary set forth herein or otherwise, the Managers shall not, without the prior consultation with the shareholder(s), approve or oppose any action or matter for which the Company's consent or approval is sought in its capacity as a direct or indirect member, partner or shareholder of a Subsidiary, or otherwise take any action with respect to any matter concerning the Company, in any such case, if such matter or action involves any of the following:

(h) Leasing or re-leasing any of the properties comprising the Portfolio Assets;

(i) Major tax structuring issues concerning the Company or any Subsidiary; and

(j) Any agreement by and between the Partnership's General Partner or any of its Affiliates (other than the Partnership), on the one hand, and the Company or any Subsidiary, on the other hand; provided, that any such agreements shall be on terms that are fair and reasonable and no less favourable to the Company or the relevant Subsidiary, as applicable, than it would obtain in a comparable arm's-length transaction with a third party."

As a consequence of the insertion of the new article 14, the Sole Shareholder further resolves that the former article 14 of the Company's articles of association shall now be renumbered article 15 and all following articles shall be renumbered accordingly.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et unième jour du mois de janvier.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

IPG Prime Logistics HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 203, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172968,

dûment représentée par Mademoiselle Christine Kroger, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 16 janvier 2013; et

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique («Associé Unique») de IPG Prime Logistics I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 203, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173037, constituée le 22 novembre 2012 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, et n'ayant pas encore été publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»):

L'Associé Unique a ensuite considéré l'ordre du jour (l'«Ordre du Jour») suivant:

Ordre du jour

1. Insertion d'un nouveau chapitre I précédant l'actuel chapitre I des statuts de la société, et induisant la renumérotation des chapitres suivants; et

2. Insertion d'un nouvel article 14 précédant l'actuel article 14 des statuts de la Société, et induisant la renumérotation des articles suivants.

Après considération des différents points à l'Ordre du Jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouveau chapitre I au sein des statuts de la Société, précédant tous les autres chapitres, et rédigé dans ces termes:

«Chapitre I^{er} - Définitions

«Actifs du Portefeuille» désigne collectivement le Portefeuille I et le Portefeuille II. Un «Actif du Portefeuille» désigne tout actif composant l'ensemble des «Actifs du Portefeuille».

«Associé-Gérant» désigne Hines IPG Prime Logistics GP Limited (qui agira en tant que gérant du Partnership selon les dispositions de la section 4(2) de l'Acte) agissant en sa capacité de gérant du Partnership et tout autre gérant du Partnership nommé par la suite.

«Décision Importante» doit être compris dans le sens qui lui est conféré par l'article 14.1 des présents Statuts.

«Filiale» désigne chaque filiale directe ou indirecte de la Société.

«Investissements du Portefeuille» désigne les investissements indirects effectués par la Société dans les Actifs du Portefeuille.

«Partnership» désigne IPG Prime Logistics English Limited Partnership, un limited partnership domicilié en Angleterre et au Pays de Galles (numéro d'immatriculation LP015295), ayant son siège social à Queensberry House, 3 Old Burlington Street, London W1S 3AE.

«Partnership Agreement» désigne un accord établi à tout moment entre les associés.

«Personne physique ou morale» désigne tout individu, partnership, société, société à responsabilité limitée, trust ou autre entité légale, établi sur le territoire ou à l'étranger.

«Portefeuille I» désigne les actifs logistiques détenus dans le cadre de ce qui est prévu par le Partnership Agreement.

«Portefeuille II» désigne les actifs logistiques détenus dans le cadre de ce qui est prévu par le Partnership Agreement.

«Société-affiliée» désigne, à l'égard d'une Personne physique ou morale spécifiée, toute autre personne qui contrôle directement ou indirectement, qui est contrôlée par ou sous le contrôle commun d'une telle Personne spécifiée. Les Statuts définissent le terme «contrôle» (et les termes s'y apparentant) comme le pouvoir d'une Personne de diriger les activités principales d'une autre Personne que ce soit par le biais de droits de vote, d'un accord ou d'un autre procédé similaire.

«Transfert» désigne la vente, l'échange, le transfert, la cession, le nantissement, la création d'une garantie, un gage ou un autre dispositif qui a pour effet de transférer un intérêt économique (du fait également de toute participation ou transaction swap), qui intervient de manière directe ou indirecte, qu'il en soit décidé par la loi ou autrement.

Relativement à l'insertion d'un nouveau chapitre I, l'Associé Unique décide que l'actuel chapitre I des statuts de la Société soit renuméroté en tant que chapitre II et que l'ensemble des chapitres suivants soient renumérotés en conséquence.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouvel article 14 dans les statuts de la Société, lequel article 14 doit précéder l'actuel article 14 et sera rédigé dans ces termes;

« Art. 14. Décisions Importantes - Droits spécifiques des Actionnaires.

14.1. Nonobstant toute disposition contraire, les Gérants ne doivent pas, sans l'accord écrit préalable du/des associé(s) de la Société, approuver ou s'opposer à une décision pour laquelle le consentement ou l'approbation de la Société est requis, qu'elle agisse en tant que membre, associé ou actionnaire direct ou indirect d'une Filiale de ceux-ci, ou entreprend toute action concernant la Société telle que (chacune une «Décision Importante»):

(a) La vente, transfert ou autre disposition directe ou indirecte (autre que location ou relocation) de tout ou partie des Investissements en Portefeuille, d'une Filiale, des possessions de la Société ou des ses filiales et/ou des Actifs du Portefeuille;

(b) La fusion, transformation ou consolidation de la Société ou une de ses Filiales;

(c) L'acquisition par la Société ou une des Filiales de tout bien immobilier ou autre bien matériel autre que les Actifs du Portefeuille;

(d) La mise en œuvre d'une procédure volontaire de mise en liquidation, de restructuration ou autre, de la Société ou de ses filiales, soumises aux lois applicables en matière de faillite, de redressement, d'insolvabilité ou à des lois assimilées;

(e) Le financement ou refinancement de la Société ou d'une Filiale;

(f) La décharge annuelle des gérants des Filiales; et

(g) L'émission d'actions, de titres de participation ou de titres représentatifs d'une dette par la Société ou ses Filiales.

14.2. Droit de consultation

Nonobstant toute disposition contraire, les gérants ne doivent pas, sans consulter préalablement le/les associé(s), approuver ou s'opposer à toute décision pour laquelle le consentement ou l'approbation de la Société est requis, qu'elle agisse en tant que membre, associé direct ou indirect d'une Filiale, ou entreprendre toute décision concernant la Société telle que:

(h) La location ou re-location de propriétés détenues au sein des Actifs du Portefeuille

(i) Les décisions ayant des retombées fiscales importantes au niveau de la Société ou d'une Filiale; et

(j) Tout accord entre l'Associé-Gérant du Partnership ou une de ses Sociétés Affiliées d'un côté (autre que le Partnership), et la Société ou une des Filiales, de l'autre côté; sachant que ces accords doivent être rédigés dans des termes qui ne sont pas défavorables ou moins avantageux pour la Société ou la Filiale concernée, selon les cas, par rapport aux conditions qui pourraient être obtenues dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normales avec un tiers.»

Relativement à l'insertion d'un nouvel article 14, l'Associé Unique décide que l'actuel article 14 des statuts de la Société soit renuméroté en tant qu'article 15 et que l'ensemble des chapitres suivants soient renumérotés en conséquence.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. KRÖGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4523. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013028502/203.

(130034447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Muet Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.370.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Muet Holding S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013022106/17.

(130026322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

PSMA Luxco GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 168.701.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Il est à noter que le nom du gérant, M. Caspar von Meibom, a été mal orthographié dans l'extrait déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg le 24 juillet 2012 sous le numéro L120128437. La bonne orthographe à prendre en considération est donc M. Caspar von Meibom et non M. Caspar von Meiborn.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013022112/17.

(130026341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Thiel AS Logistics A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 75.394.

—
Aus schriftlichen Beschlüssen des alleinigen Aktionärs der Gesellschaft vom 5. Februar 2013 geht hervor, dass Frau Stefanie Britz als Aufsichtskommissarin der Gesellschaft abberufen und Herr Thomas Peter, geboren am 15. Dezember 1967 in Frankfurt am Main (Deutschland), geschäftsansässig in 63741 Aschaffenburg, Auhofstrasse 2, Deutschland, mit sofortiger Wirkung zum Aufsichtskommissar (commissaire aux comptes) der Gesellschaft für eine Dauer, die am Tage der Hauptversammlung, die über den Jahresabschluss 2017 der Gesellschaft abstimmen wird, endet, bestellt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Den 8. Februar 2012.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2013022120/16.

(130026213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Électro-Watt SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5692 Elvange, 15, rue de Burmerange.

R.C.S. Luxembourg B 71.598.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenant lieu d'assemblée générale ordinaire du 30/10/2012

Les actionnaires de la société ELECTRO-WATT S.A., réunis en assemblée générale ordinaire tenant lieu d'assemblée générale extraordinaire au siège de la société, le 30 octobre 2012 et constatant que les mandats des administrateurs et du commissaire sont arrivés à échéance, ont décidé, à l'unanimité, de les reconduire pour une durée de six années.

- Sont donc nommés administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018:

* Monsieur Jean-Denis Boulonne, dessinateur, demeurant à F-57570 Basse-Rentgen, 9, rue de la Fontaine

* Monsieur Frank Weinzierl, directeur, demeurant à L-5692 Elvange, 15, rue de Burmerange

* Madame Juliette Duton, employée privée, demeurant à L-5692 Elvange, 15, rue de Burmerange

- Est reconduit au poste d'administrateur-délégué, Monsieur Frank Weinzierl susvisé, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

- Est reconduit au poste de président du conseil d'administration, Monsieur Jean-Denis Boulonne susvisé, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

La composition du conseil d'administration sera donc jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018, la suivante:

* Monsieur Jean-Denis Boulonne, dessinateur, demeurant à F-57570 Basse-Rentgen, 9, rue de la Fontaine (Président)

* Monsieur Frank Weinzierl, directeur, demeurant à L-5692 Elvange, 15, rue de Burmerange (Administrateur-délégué)

* Madame Juliette Duton, employée privée, demeurant à L-5692 Elvange, 15, rue de Burmerange

- Est nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018, la société Lux-Audit S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 25.797.

Pour extrait conforme,

Elvange, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2013022123/28.

(130026702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Agri Renewable Fund Sicar S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.133.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013022131/11.

(130026969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Aircraft Solutions Lux XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 120.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.638.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022135/11.

(130026894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Caliorne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 74.177.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze

Le trente-et-un décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CALIORNE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 74.177,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 28 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 350 du 17 mai 2000,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1086 du 03 juin 2006.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 2010, publié au Mémorial C 655 du 06 avril 2011.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Schouweiler.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS CENT CINQUANTE (350) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-CINQ MILLE EUROS (€ 35.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2012, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé commissaire à la liquidation:

La société EURAUDIT S. à r.l., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 42.889 et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

3. Madame la présidente expose que l'ordre du jour est le suivant:

- 1) Rapport du Commissaire-vérificateur,
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation,
- 3) Clôture de la liquidation,
- 4) Désignation de l'endroit où seront déposés les livres et documents sociaux.
- 5) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Rapport du commissaire à la liquidation

L'assemblée prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation.

Lecture est donnée du rapport du commissaire-vérificateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et restera annexé aux présentes.

II. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578, de sa gestion de liquidateur de la société ainsi qu'au commissaire à la liquidation, la société EURAUDIT S. à r.l., préqualifiée.

III. Clôture de liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme CALIORNE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans à l'adresse du siège de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 janvier 2013. Relation: EAC/2013/444. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013017675/67.

(130021238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Aircraft Solutions Lux XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 70.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.046.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013022137/11.

(130026774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Eurofins International Support Services LUX, Société à responsabilité limitée,

(anc. Eurofins International Services LUX).

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 172.969.

L'an deux mille treize, le trente-et-un janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

EUROFINS SCIENTIFIC SE, société européenne, établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 167775,

dûment représentée par Madame Genea Argiro, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été signée par la comparante agissant en sa dite qualité et par le notaire instrumentant demeurera annexée au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La comparante dûment représentée agissant en tant qu'associé unique de la société à responsabilité limitée "Eurofins International Services LUX", constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 2012, publié au Mémorial C numéro 6 du 2 janvier 2013, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 172969.

Ensuite la comparante, représentant l'intégralité du capital social a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société de "Eurofins International Services LUX" en "Eurofins International Support Services LUX", et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

' **Art. 4.** La société prend la dénomination de "Eurofins International Support Services LUX".

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, la comparante a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: ARGIRO, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31/01/2013. Relation: EAC/2013/1534. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 04 février 2013.

Référence de publication: 2013017786/38.

(130021338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.